CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

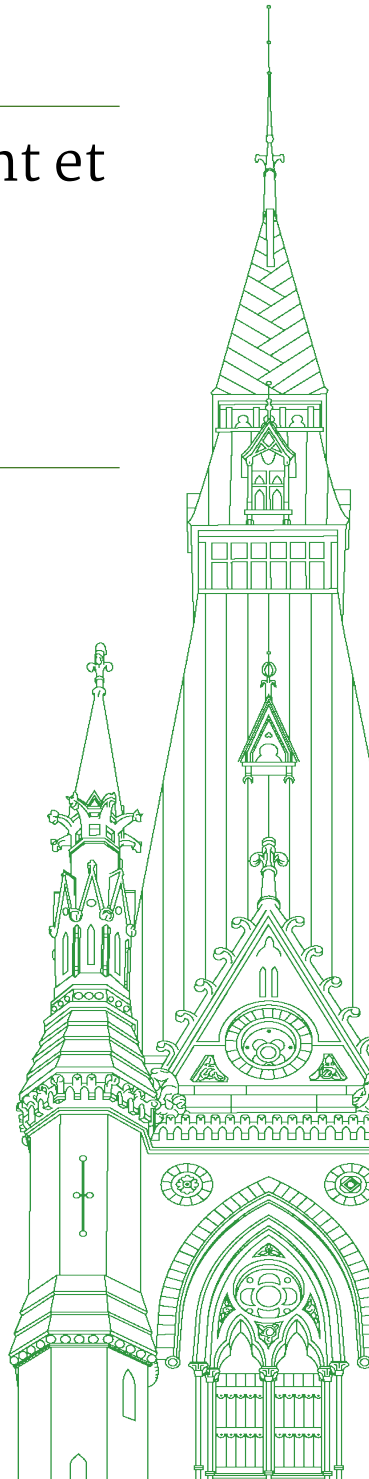
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

# Comité permanent de l'environnement et du développement durable

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 050**

Le mardi 20 octobre 2026



Présidente : Shannon Miedema

# Comité permanent de l'environnement et du développement durable

**Le mardi 20 octobre 2026**

● (1540)

[*Traduction*]

**La présidente (Shannon Miedema (Halifax, Lib.)):** Bonjour à tous. Nous allons commencer.

Il s'agit de la 50e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Pour les personnes présentes, veuillez respecter les consignes de santé et de sécurité à votre table afin d'éviter tout problème de son ou tout effet Larsen pour nos interprètes.

J'ai un rappel à l'attention des membres. Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez envoyer dès que possible vos recommandations pour le rapport sur la tarification du carbone à la greffière. Je crois savoir qu'un seul membre a soumis des recommandations à ce jour. Il faut finaliser ce rapport pour que nous puissions l'examiner et le présenter.

J'ai une mise à jour concernant le déplacement à la COP31 en Turquie. Notre budget a été approuvé par le sous-comité du Comité de liaison, mais il fallait également obtenir l'accord de tous les groupes parlementaires à la Chambre. Le Parti conservateur n'a pas donné son accord. Malheureusement, notre comité ne se rendra donc pas en Turquie.

[*Français*]

Monsieur St-Pierre, avez-vous une question?

[*Traduction*]

**Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.):** Par simple curiosité, pourriez-vous nous expliquer plus en détail pourquoi les conservateurs ont rejeté cette demande de voyage. Comptent-ils faire le déplacement tout de même?

**Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC):** J'ai un rappel au Règlement, madame la présidente.

Tout d'abord, je n'étais pas présent à la Chambre au moment où ce vote a eu lieu, mais la situation m'intrigue. Nous pourrions peut-être demander à la greffière de nous expliquer les règles relatives à la manière dont un « non » est attribué à un parti en particulier à la Chambre des communes. Certes, si le président soulève ce point lors d'une prochaine séance et impute l'absence de consentement à un parti sans aucune preuve... Rappelons-le, il suffit qu'une seule personne exprime son désaccord pour briser le consentement unanime.

J'aimerais bien savoir: s'agit-il d'une règle généralement respectée à la Chambre des communes?

**La présidente:** Monsieur Leslie, je ne sais pas trop. Je vous tiens simplement à jour, car notre comité prévoyait de se rendre à la COP, mais ce ne sera pas le cas en fin de compte.

Si j'ai bien compris, il n'y a pas eu consentement unanime et…

**Branden Leslie:** C'est là la fin de la phrase.

**La présidente:** ... nous pouvons poursuivre...

**Branden Leslie:** C'est là que la phrase s'arrête: il n'y a pas eu consentement unanime.

**Des députés:** Oh, oh!

**Eric St-Pierre:** Un peu de sérieux.

**La présidente:** On ne m'a pas précisé si c'était…

**Branden Leslie:** À la prochaine motion de consentement unanime que je présenterai, nous verrons bien qui répondra par la négative.

**La présidente:** Reprenons, s'il vous plaît. Nous pourrons y revenir plus tard.

**Branden Leslie:** Tout député a le droit de dire non.

**La présidente:** Merci, monsieur Leslie.

Il faut valider le budget pour l'étude en cours, dont c'est la quatrième séance aujourd'hui, à savoir l'étude sur l'efficacité énergétique des logements. Le montant s'élève à 18 600 $.

Le Comité accepte-t-il d'adopter ce budget pour l'étude en cours?

**Des députés:** D'accord.

**La présidente:** Merci. La proposition est adoptée.

Nous allons poursuivre aujourd'hui l'audition des témoins pendant les deux heures consacrées à l'étude sur l'efficacité énergétique.

Nous aurons trois témoins pendant la première heure.

Nous accueillons parmi nous Isabelle Demers, vice-présidente chargée du développement stratégique, des affaires publiques et de l'innovation de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec. Nous accueillons également, en personne, de l'Association canadienne du propane, Shannon Watt et Jeff Daley. Mme Watt est présidente-directrice générale, et M. Daley est concepteur en chauffage, ventilation et climatisation. David Saulnier, président de JD Composites, sera également présent par vidéoconférence.

Bienvenue à tous les témoins. Merci de vous joindre à nous. Vous disposez chacun d'un maximum de cinq minutes par organisation pour prononcer une déclaration liminaire. Je n'ai pas de chronomètre aujourd'hui, mais je vous ferai signe si vous dépassez les cinq minutes.

Nous commencerons par Mme Demers.

Vous avez la parole pendant cinq minutes.

● (1545)

**Isabelle Demers (vice-présidente, Développement stratégique, Affaires publiques et innovation, Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec):** Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame la présidente, messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous recevoir aujourd'hui et de permettre à l'APCHQ, soit l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec, de contribuer à vos travaux sur les rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine de l'habitation.

Je m'appelle Isabelle Demers et je suis vice-présidente au développement stratégique, aux affaires publiques et à l'innovation.

Fondée en 1961, l'APCHQ représente et soutient plus de 28 000 entreprises de l'industrie de la construction résidentielle et de la rénovation au Québec. C'est aussi l'association à adhésion volontaire du secteur de la construction la plus importante au Canada.

[*Traduction*]

Notre message d'aujourd'hui est simple. Pour réduire durablement les dépenses énergétiques, il faut rénover les bâtiments dans leur ensemble, en commençant par leur enveloppe. Cela présente en outre l'avantage de maintenir les logements existants en bon état pour les ménages qui y vivent.

[*Français*]

En ce sens, l'annonce faite par le premier ministre Carney le 8 octobre dernier, qui prévoit 2 milliards de dollars pour réaliser des travaux de rénovation dans 1 million de logements, est une excellente nouvelle.

Le Programme national de remise pour les thermopompes vise 800 000 propriétaires. De plus, les mécanismes de financement soutiendront la rénovation d'environ 280 000 logements locatifs.

Par cette annonce importante, le gouvernement reconnaît que la rénovation du parc immobilier existant est au cœur de la transition énergétique, et milite ainsi en faveur d'une recommandation défendue par l'APCHQ depuis longtemps.

[*Traduction*]

Ces mesures répondent à des besoins réels et importants et doivent s'inscrire dans une stratégie plus large. Une thermopompe haute performance ne compense pas les pertes de chaleur d'un bâtiment mal isolé ou présentant des fuites. Au-delà de l'installation d'un appareil, c'est la performance du bâtiment qui doit être améliorée, sans quoi, la thermopompe ne fait que chauffer efficacement l'extérieur.

Chaque année, la production énergétique de deux barrages d'Hydro-Québec — soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 850 000 foyers — est gaspillée à travers les murs des logements non rénovés du Québec. La rénovation énergétique du parc immobilier existant, principalement constitué de bâtiments construits avant 1980, permettrait de réaliser des économies d'électricité de 11 à 15 térawattheures, lesquels pourraient être revendus avec un bénéfice aux secteurs à forte consommation d'énergie.

Des progrès restent à accomplir partout au Canada. En effet, selon Statistique Canada, près de la moitié des habitations au pays ont été érigées avant 1981.

[*Français*]

Ces travaux de rénovation réduisent la facture de chauffage et les émissions. Ils améliorent le confort pendant les vagues de chaleur et de froid, renforcent la résilience des habitations dans le contexte des événements climatiques extrêmes et permettent aux ménages d'économiser sur les frais énergétiques. Comment peut-on le faire? C'est en isolant l'enveloppe du bâtiment, en assurant l'étanchéité et en remplaçant les portes et les fenêtres des vieux bâtiments.

L'APCHQ recommande la mise en place d'un soutien stable et pluriannuel qui favoriserait une mise en échelle importante par la combinaison de trois leviers: des subventions ciblées pour réduire le coût net des travaux; des prêts pour aider les ménages à surmonter l'obstacle du coût initial, par exemple à l'aide d'une approche de type PACE; et un crédit d'impôt remboursable à la rénovation écoénergétique.

La rénovation écoénergétique est à la fois une politique énergétique, climatique et d'abordabilité, mais aussi une politique de productivité.

L'APCHQ est évidemment prête à collaborer avec le Comité et avec le gouvernement pour bâtir une approche durable, simple et adaptée afin d'assurer une mise en échelle aux résultats supérieurs.

Je vous remercie de votre attention. Je serai évidemment heureuse de répondre à toutes vos questions.

**La présidente:** Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Watt pour cinq minutes.

**Shannon Watt (présidente-directrice générale, Association canadienne du propane):** Bonjour.

Je m'appelle Shannon Watt et je suis présidente-directrice générale de l'Association canadienne du propane. Je tiens à vous remercier de nous avoir invités à la réunion d'aujourd'hui.

L'ACP représente 400 membres d'un océan à l'autre. Elle regroupe des producteurs, des commerçants de gros, des transporteurs, des commerçants de détail ainsi que des fabricants d'appareils, de bouteilles et d'équipements.

Je suis ravie de la présence de Jeff Daley aujourd'hui. Jeff est spécialiste du propane et des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation. Depuis 15 ans, il travaille chez Bryan's Fuel, à Orangeville, en Ontario. Détenteur d'une accréditation officielle en vertu du Code du bâtiment de l'Ontario, il réalise des bilans thermiques, conçoit des systèmes de ventilation, des installations hydroniques et des réseaux géothermiques pour les demandes de permis. Il se tiendra à votre disposition pour répondre à vos questions sur les travaux de rénovation énergétique et sur les systèmes hybrides.

Tous les Canadiens devraient avoir accès à une source d'énergie abordable et à faibles émissions. Plus que toute autre source, le propane garantit aux Canadiens, où qu'ils vivent, de disposer de l'énergie dont ils ont besoin, quand et où ils en ont besoin, et ce, à un prix abordable. C'est particulièrement vrai dans les régions situées en dehors du réseau de gaz naturel, où de nombreux propriétaires utilisent encore du mazout. En effet, le propane dessert bon nombre des collectivités que la stratégie nationale en matière d'électricité risque de laisser pour compte.

Le propane fournit une énergie indispensable en cas d'événements extrêmes. Lors de tempêtes hivernales ou de perturbations météorologiques, le chauffage au propane et la production d'électricité de secours protègent les foyers. Une politique axée exclusivement sur l'électrification risque de laisser pour compte les collectivités rurales, isolées et autochtones, qui se retrouveraient alors avec moins d'options énergétiques abordables, des tarifs d'électricité plus élevés et une insécurité énergétique accrue.

En matière de rénovation énergétique, le propane permet de réaliser des économies substantielles par rapport au mazout, son prix étant inférieur de plus de moitié dans une grande partie du Canada. Encourager le passage du mazout au propane à haut rendement apporte un soulagement financier immédiat aux familles confrontées à des factures de chauffage élevées.

L'installation complète d'une thermopompe nécessite souvent, dans les maisons rurales et anciennes, une refonte de l'infrastructure électrique, pour passer d'un panneau de 60 ou 100 ampères à un modèle de 200 ampères. Cela entraîne fréquemment des débours personnels de 5 000 à 10 000 $ avant même que l'appareil ne soit en place. Les solutions au propane éliminent cet obstacle coûteux grâce à des systèmes hybrides qui combinent le meilleur des deux mondes.

Les vagues de froid réduisent considérablement le rendement de nombreuses thermopompes électriques à air, ce qui déclenche un chauffage d'appoint par résistance coûteux susceptible de faire grimper les factures hivernales. Pour y remédier, les systèmes hybrides associent une thermopompe électrique lors des journées modérées à une chaudière au propane à haut rendement en cas de grand froid, maintenant ainsi les logements au chaud tout en réduisant la facture énergétique.

Nous avons pu observer des modèles de politiques qui ont fait leurs preuves aux échelles provinciale et territoriale. En Ontario, le plan « l'énergie pour les générations à venir » prévoit déjà, par l'entremise de son programme d'économies résidentielles, des remises pour les systèmes hybrides combinant propane et thermopompe. De son côté, le Yukon a mis en place le Programme pour un réseau fiable, qui privilégie des mesures concrètes ayant un impact maximal sur la demande hivernale de pointe et la résistance des ménages. Ce programme met de l'avant des systèmes de chauffage bicombustibles, comme ceux associant une thermopompe électrique à haut rendement énergétique à un système d'appoint au propane en cas de grand froid.

Les programmes de rénovation fédéraux, notamment l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes, devraient s'inspirer de ces modèles concrets et rendre les systèmes hybrides au propane pleinement admissibles aux aides gouvernementales. Le mois dernier encore, dans son rapport au Parlement concernant le budget de 2026, le Comité permanent des finances a approuvé la position de l'Association canadienne du propane et a recommandé au gouvernement « d'étendre l'accès à des sources d'énergie à faibles émissions dans les collectivités autochtones, rurales et isolées en garantissant un choix énergétique abordable par l'inclusion du propane dans les programmes fédéraux d'aide à l'énergie en milieu rural. »

L'utilisation du propane permettra également de réduire les émissions. Avec 72 grammes d'équivalent $CO_2$ par mégajoule, il génère environ 30 % d'émissions en moins que le mazout. De plus, dans l'Ouest canadien, l'industrie produit du propane renouvelable dont les émissions ne dépassent pas 12 grammes d'équivalent $CO_2$ par mégajoule.

Alors que la stratégie nationale d'électrification comporte une sous-section précise reconnaissant le rôle stratégique du gaz naturel dans le panier énergétique canadien, le propane — une source d'énergie qui peut être utilisée là où le gaz naturel ne le peut pas — est considéré uniquement comme un carburant destiné à être remplacé.

En fin de compte, la manière la plus équitable de fournir une énergie abordable et à faibles émissions consiste à adopter une approche neutre quant aux sources utilisées. En d'autres termes, il s'agit d'offrir à tous les Canadiens des choix énergétiques abordables, y compris le propane.

Merci de votre attention.

● (1550)

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Watt.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Saulnier, qui nous rejoint en ligne, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

**David Saulnier (président, JD Composites):** Je vous remercie, madame la présidente, ainsi que tous les membres présents.

Bonjour. Je m'appelle David Saulnier. Je suis président de JD Composites, à Meteghan, en Nouvelle-Écosse.

Fondée en 2018, notre entreprise s'est spécialisée dans la fabrication de panneaux composites, d'utilisation tant résidentielle que commerciale, conçus à partir de polyéthylène téréphtalate, ou PET, 100 % recyclé. En appliquant un revêtement en fibre de verre de chaque côté, nous créons un panneau sandwich structural — une construction en sandwich, comme on dit dans le secteur nautique, où j'ai fait mes premières armes.

Comme constructeurs navals utilisant ces matériaux, nous avons estimé qu'il était grand temps de faire profiter les constructions sur la terre ferme des mêmes propriétés de légèreté et de haute résistance qui protègent les bateaux sur des océans impitoyables. Nous avons cru bon d'en faire bénéficier au maximum le domaine de l'habitation et, par conséquent, les propriétaires. Il va sans dire que, dans un climat de plus en plus incertain, notamment en Nouvelle-Écosse, le temps devient de plus en plus humide, pluvieux et froid.

Les panneaux composites extérieurs peuvent être fixés mécaniquement aux maisons existantes, créant une enveloppe extérieure éprouvée par le milieu marin, qui ne nécessite aucun revêtement supplémentaire. Créer un environnement intérieur sain est essentiel, et les matériaux composites sont parfaitement adaptés à cet impératif. Puisqu'il s'agit d'un matériau inorganique — qui n'a jamais été vivant, contrairement au bois —, l'infiltration d'eau ne l'altère pas et il résiste naturellement à la formation de moisissures.

De plus, ces habitations traversent les générations grâce à leur durabilité éprouvée et à leur entretien réduit. Bien des gens ne connaissent pas encore les panneaux structuraux en sandwich utilisant du PET. Il s'agit d'une technologie nouvelle en construction terrestre, mais pas en construction navale, où elle a fait ses preuves depuis de nombreuses années.

Nous espérons pouvoir démontrer son utilité et son impact positif dans le cadre de nouvelles constructions et, bien sûr, lors de travaux de rénovation, comme enveloppe extérieure pour des logements existants.

Merci beaucoup.

● (1555)

**La présidente:** Merci, monsieur Saulnier.

Nous allons maintenant passer aux questions des membres, à commencer par M. Leslie, qui disposera de six minutes.

**Branden Leslie:** Merci, madame la présidente.

Merci à vous tous d'être ici.

J'aimerais commencer par vous, madame Demers.

Notre comité a appris que les ménages interrogés dans une étude n'avaient réalisé qu'environ 60 % des économies d'énergie qu'on leur avait initialement promises. Votre association propose de lier les aides gouvernementales aux gains réels d'efficacité. Seriez-vous favorable à une vérification de ces gains une fois les travaux terminés, plutôt qu'à un versement fondé sur de simples prévisions théoriques?

**Isabelle Demers:** Nous prévoyons de mettre en place de nombreuses mesures pour intensifier les travaux de rénovation indispensables et atteindre les économies d'énergie visées.

L'un des principaux défis réside dans la lourdeur administrative qu'impose la coexistence de multiples programmes d'aide, dont les critères et les méthodes d'évaluation manquent souvent de cohérence. Pour y remédier, il faudrait pouvoir s'appuyer sur un suivi rigoureux en amont et en aval des chantiers. Une fois les rénovations terminées, l'analyse des factures d'électricité devrait permettre de mesurer précisément l'impact réel sur l'efficacité énergétique du bâtiment. C'est incontestablement dans cette direction que les efforts doivent être orientés.

**Branden Leslie:** Je suis tout à fait d'accord avec vous. En fin de compte, tout ce qui compte, c'est que le projet de loi soit effectivement adopté. Vous avez bien mis en lumière plusieurs des principales difficultés.

Ma question est la suivante: au-delà des coûts énergétiques totaux du logement, que devrions-nous mesurer? Qui devrait vérifier ces données, quel rôle le propriétaire a-t-il à jouer, et à quel moment recevrait-il ces informations pour pouvoir les valider?

**Isabelle Demers:** Tous ces éléments entrent en ligne de compte. La responsabilité n'incombe pas à une seule personne ni à une seule organisation. Au Québec, par exemple, Hydro-Québec a un rôle à jouer, tout comme les propriétaires. Lorsque aucun mécanisme incitatif ne permet de faire supporter le coût des rénovations aux occupants, nous passons à côté d'un levier d'action déterminant.

C'est une responsabilité partagée entre les occupants — qu'ils soient locataires ou propriétaires — et les pouvoirs publics, qui doivent veiller à instaurer des réglementations et des programmes adaptés pour nous permettre d'intensifier les travaux de rénovation nécessaires. À l'heure actuelle, nous n'accélérons pas ces chantiers autant que nous le devrions.

**Branden Leslie:** Dans cette optique, vous avez souligné que l'opportunité d'action se situe là: c'est lors d'une rénovation globale qu'il faut entreprendre ces améliorations énergétiques, et non pas simplement remplacer une chaudière vieillissante de manière isolée, uniquement parce qu'elle arrive en fin de vie.

Comment concevoir des mesures de sécurité destinées, par exemple, à une jeune famille qui rénove une ancienne demeure tout en y intégrant ces améliorations écoénergétiques? Comment garantir cette accessibilité financière essentielle, sans laquelle les propriétaires seraient contraints de renoncer aux travaux ou de les remettre à plus tard?

● (1600)

**Isabelle Demers:** Il y a deux éléments à considérer.

En premier lieu, notre attention ne doit pas se limiter au seul retour sur investissement à court terme, mais s'attacher au coût réel de l'inaction et du gaspillage énergétique. Une telle perspective à long terme s'impose d'elle-même: repousser les rénovations alourdit la facture d'année en année. C'est un paramètre fondamental qu'il convient de prendre en compte.

Deuxièmement, il existe des programmes d'aide, dont l'un des plus remarquables est le modèle PACE. Au Canada, l'Alberta fait figure de pionnière en ayant instauré ce dispositif, qui permet aux particuliers d'obtenir des prêts pour réaliser des rénovations énergétiques majeures. L'impact se fait sentir dès la fin des travaux.

Ce qui est formidable avec ce programme, c'est qu'il n'est pas lié à une personne, mais à un bien immobilier. En cas de vente, le prêt reste attaché à la propriété: de cette façon, le vendeur ne peut pas empocher un profit indu sur la plus-value de ces travaux tout en laissant la dette derrière lui. C'est un excellent mécanisme et, à l'heure actuelle, l'Alberta montre la voie en la matière.

**Branden Leslie:** Merci.

C'est tout un défi. Qui va réaliser ces projets? Des personnes qui allaient de toute façon les réaliser, et non celles qui auraient probablement besoin de travaux d'amélioration énergétique bien plus importants pour leur logement.

Dans cette optique, dans votre proposition budgétaire au Québec, vous avez réclamé des subventions à la rénovation ainsi qu'un retour sur investissement plus rapide pour les propriétaires, notamment au moyen de hausses de loyer.

**La présidente:** Monsieur Leslie, je suis désolée, mais nous n'avons plus le temps.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Malette pendant six minutes, s'il vous plaît.

**Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à Mme Demers.

Selon vous, madame Demers, comment les programmes d'aide fédéraux pourraient-ils mieux soutenir les propriétaires qui souhaitent améliorer l'efficacité de leur système de chauffage, mais qui n'ont pas les moyens de supporter le coût initial lié au remplacement de leur installation actuelle?

**Isabelle Demers:** Nous vous recommandons trois façons de procéder.

La première solution consiste à accorder une aide financière pour réduire le coût net des travaux. Nous pourrions par la suite renforcer certains programmes fédéraux d'efficacité énergétique existants, comme le Programme canadien pour des maisons abordables plus vertes et le Prêt canadien pour des maisons plus vertes.

La deuxième approche consiste à proposer des prêts pour aider les ménages à surmonter l'obstacle des coûts initiaux. Le programme PACE, dont je viens de parler, en est un excellent exemple: il lie le remboursement des travaux de rénovation énergétique au compte d'impôts fonciers, qui est sous la gestion des municipalités. À l'heure actuelle, l'Alberta est à l'avant-garde au Canada, mais la Saskatchewan compte également quelques initiatives à plus petite échelle, tout comme la Nouvelle-Écosse et le Québec, qui mène des projets pilotes. En cas de vente, l'obligation est transférée d'un propriétaire au suivant, garantissant ainsi que l'investissement reste rattaché au bâtiment plutôt qu'à une personne en particulier. C'est un mécanisme particulièrement solide.

La troisième solution consiste à accorder des crédits d'impôt pour les travaux de rénovation énergétique. On craint souvent qu'ils ne soient trop coûteux, mais c'est une fausse impression: au bout de quelques années, ils s'avèrent extrêmement rentables en augmentant la valeur du bâtiment. Plutôt que de laisser un bien perdre de sa valeur, on génère ainsi une véritable plus-value. C'est pourquoi nous devons dépasser l'obsession d'un retour sur investissement immédiat.

● (1605)

**Chris Malette:** Merci beaucoup pour cette intervention.

Ma question suivante s'adresse à M. Saulnier.

Monsieur Saulnier, vous avez expliqué que les composites en plastique PET recyclé peuvent servir à la construction résidentielle. Selon vous, quelles modifications des codes du bâtiment, des normes ou des procédures d'homologation canadiennes permettraient à cette technologie de gagner en reconnaissance et d'être plus largement adoptée?

**David Saulnier:** Malheureusement, le chemin à parcourir est encore long. Nous avons pris contact avec le Centre canadien des matériaux de construction pour tenter de faire progresser le dossier et de poser les bases nécessaires à la mise en œuvre concrète de ce que vous évoquez.

Pour être honnête, le défi consiste à former les architectes et les designers à l'utilisation de panneaux sandwichs isolants faits de matériaux composites.

Notre technologie utilise du plastique recyclé renforcé de fibre de verre. Le principe s'appuie sur la même logique que les panneaux sandwichs structuraux traditionnels — faits de copeaux orientés et de polystyrène —, bien connus des architectes et inscrits au Code canadien du bâtiment. Sauf que les matériaux que nous mettons de l'avant offrent une résistance et une durabilité bien supérieures face aux intempéries.

Comme je l'ai dit dans mon introduction, j'ai construit de nombreux navires commerciaux avec ce même matériau. Ils naviguent en mer et sont malmenés par des vagues de 20 pieds pendant des années. Les pêcheurs amarrent leur embarcation au quai et elle est toujours là le lendemain. À l'inverse, face aux ravages d'une tempête, les défis et les limites des constructions traditionnelles sont bien connus.

En ce qui concerne la réglementation, nous travaillons ici en étroite collaboration avec les inspecteurs du bâtiment en Nouvelle-Écosse. Tous nos projets font l'objet de plans certifiés par un ingénieur, le plastique PET recyclé n'étant pas encore inscrit au code du bâtiment.

**Chris Malette:** J'ai une dernière question. Elle s'adresse à Mme Watt.

Dans ma circonscription de la baie de Quinte, de nombreux habitants utilisent le propane pour chauffer leur logement et leur entreprise. Selon vous, comment le gouvernement fédéral peut-il adapter ses politiques environnementales aux réalités des ménages ruraux afin de garantir un approvisionnement énergétique abordable et fiable?

Nous sommes limités par le cadre actuel.

**Shannon Watt:** Selon moi, la question est foncièrement celle du choix énergétique. Il faut veiller à ce que les propriétaires soient informés de leurs options et des compromis qu'elles supposent, tout en leur garantissant un accès réel à celles-ci. À cet égard, tout programme fédéral se doit de présenter l'ensemble des solutions possibles.

**Chris Malette:** Quelles innovations en matière d'équipements au propane et d'efficacité thermique offrent le plus grand potentiel de réduction des émissions, tout en garantissant un service fiable aux particuliers et aux entreprises?

**Shannon Watt:** C'est le propane renouvelable.

Quelle que soit l'approche privilégiée quant à l'électrification ou à l'avenir énergétique, nous aurons toujours besoin de molécules. Or, le propane est une molécule remarquable. Le propane renouvelable, quant à lui, est identique et offre exactement les mêmes performances, mais avec une intensité carbone et une pollution atmosphérique considérablement réduites. C'est une énergie extrêmement propre — la même, au fond, que celle qui se trouve dans la bonbonne sur votre terrasse quand vous faites un barbecue.

**La présidente:** Merci beaucoup.

[*Français*]

Monsieur Bonin, c'est à vous pour six minutes.

**Patrick Bonin (Repentigny, BQ):** Merci, madame la présidente.

Madame Demers, vous avez mentionné le Programme national de remise pour les thermopompes du gouvernement fédéral, qui vient d'être annoncé. Est-ce que, selon vous, c'est suffisant, entre autres sur le plan du financement lui-même, mais peut-être aussi sur le plan de l'enveloppe globale?

Par exemple, on a entendu des commentaires selon lesquels, pour des gens ou des familles à revenu moins élevé, ça reste un enjeu de ne pas avoir l'argent initial pour avoir accès au financement.

**Isabelle Demers:** Merci. C'est une bonne question.

Bien sûr, des programmes comme ceux-là sont absolument nécessaires. Nous recommandons toutefois d'aller au-delà d'un équipement technique. Il faut savoir que les familles à faible revenu vivent souvent dans des habitations qui sont un peu ce qu'on appelle des passoires énergétiques, surtout si elles ont été construites il y a longtemps. Or, même si un bâtiment considéré comme une passoire énergétique avait une thermopompe qui était efficace pour bien chauffer l'air extérieur pendant l'hiver ou bien le refroidir pendant l'été, ça ne permettrait pas nécessairement d'assurer l'efficacité énergétique du bâtiment. Les thermopompes apportent certainement aux ménages à plus faible revenu un certain confort, mais elles ne permettent pas d'atteindre les objectifs d'écoefficacité.

C'est à ce moment-là qu'il faut s'assurer, par exemple, que les propriétaires voient l'avantage de mettre en place de telles mesures. En ce moment, souvent, les propriétaires d'habitations ne le voient pas, notamment ceux qui sont propriétaires de petits parcs de logements. Au Québec, on a la plus forte concentration de petits propriétaires, mais aussi le parc d'habitations le plus vétuste au Canada. Par conséquent, ces habitations ne répondent pas nécessairement aux besoins. Or, ce ne sont pas les locataires qui vont faire les démarches pour que leur logement soit conforme. Il faut plutôt que les propriétaires voient l'avantage de rénover un logement et qu'ils voient l'inconvénient de ne pas le faire. Il faut qu'il y ait suffisamment d'avantages pour passer à l'action.

Ça demande alors des mesures propres au secteur locatif, bien évidemment, mais il faut aussi avoir une enveloppe budgétaire suffisamment grande pour répondre aux coûts de correction quand on travaille à rénover l'enveloppe d'un bâtiment. Effectuer des travaux touchant la toiture, les drains, l'étanchéité d'un bâtiment, les portes et les fenêtres, c'est coûteux. À cet égard, il faut avoir une aide substantielle. Il faut aussi s'assurer que les coûts ne seront pas transférés, par exemple, directement aux ménages ou aux locataires, qui sont souvent à faible revenu.

● (1610)

**Patrick Bonin:** Certains ont fait des critiques ou mentionné qu'il aurait peut-être été mieux que l'argent du fédéral soit envoyé à Hydro-Québec, qui gère des programmes adaptés à la réalité du Québec et voit à leur planification.

Est-ce que vous avez une opinion là-dessus? Ça varie d'une province à l'autre, évidemment.

**Isabelle Demers:** Hydro-Québec a mis en place plusieurs programmes qui sont positifs, mais qui ont aussi certaines limites. Il n'y a pas un programme parfait. Ce qu'il faut, par contre, c'est une vision commune qui va favoriser la rénovation écoénergétique, et pas uniquement des accessoires qui, eux, amènent une meilleure performance énergétique.

C'est là que se situe la différence. On peut faire en sorte d'être plus efficace et continuer de consommer autant, ou on peut consommer moins, sans que ça paraisse, et ce sera essentiellement au bénéfice de tous, puisqu'on va être en mesure de revendre l'énergie qui n'aura pas été gaspillée, à un meilleur taux, aux industries qui en ont besoin. Ça, c'est probablement un mixte de programmes gouvernementaux à l'échelle provinciale et fédérale, bien évidemment, et de mesures municipales favorisant ce genre de programmes. En ce moment, les municipalités ne sont pas très actives sur cette scène. En tout cas, elles ne le sont pas suffisamment.

**Patrick Bonin:** À propos de municipalités, vous avez parlé du programme de financement écoénergétique sur les biens immobiliers, ce qu'on appelle un modèle de type PACE. Malheureusement, l'acronyme français m'échappe.

**Isabelle Demers:** Il m'échappe à moi aussi, je suis désolée.

**Patrick Bonin:** Je ne sais pas s'il en existe un.

Est-ce que ce serait pertinent pour le Québec? Je pense que le Québec n'a pas un tel modèle. Vous avez mentionné qu'il y avait des projets pilotes au Québec. Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle on n'a pas ce modèle au Québec?

**Isabelle Demers:** Ce programme serait tout à fait pertinent pour le Québec. En fait, ce serait pertinent pour toutes les municipalités qui voudraient s'en prévaloir, puisque c'est un accélérateur de rénovation écoénergétique. C'est aussi un programme qui permet une mise en échelle importante et qui ne présente à peu près aucun risque. En effet, le prêteur se trouve sans risque puisqu'il ne fait pas un prêt à un individu, mais à une construction qui, elle, reste. Ça permet aussi de limiter les effets pervers qui sont craints, souvent. Lorsque des subventions sont données, que des taxes sont offertes ou que des prêts sont donnés, on craint qu'un enrichissement individuel se fasse à même des prêts ou des fonds collectifs. Ce programme permet de contourner cet effet.

Ce programme a absolument sa place au Québec. Il faudra voir si le nouveau gouvernement en place au Québec sera favorable à ce type de programme. C'est sûr que des démarches se font à cet effet. C'est un programme qui a fait ses preuves.

**Patrick Bonin:** Vous avez mentionné des projets pilotes, qui se font notamment au Québec, je pense. Est-ce qu'il y a une dimension d'innovation là-dedans ou est-ce que c'est la même chose que ce qui se fait en Alberta? Est-ce qu'il y a quelque chose qu'on peut apprendre de ces projets pilotes?

**Isabelle Demers:** Assurément, il y a une dimension d'innovation par rapport au programme qui existe en Alberta, parce que le parc immobilier de l'Alberta est quand même différent de celui du Québec, ne serait-ce que parce qu'il est plus récent que celui du Québec. De plus, le parc immobilier de l'Alberta comprend plus de logements de type unifamilial, de façon générale, que celui du Québec.

● (1615)

**La présidente:** Nous n'avons plus de temps.

**Isabelle Demers:** Le Québec a un parc de multiplex important, par exemple.

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Demers et monsieur Bonin.

[*Traduction*]

Nous allons maintenant redonner la parole à M. Leslie pendant cinq minutes, s'il vous plaît.

**Branden Leslie:** Merci, madame la présidente.

À l'attention de l'Association du propane: votre organisation a fait part de ses préoccupations concernant la capacité électrique limitée dans les collectivités rurales. Pourriez-vous nous fournir des exemples concrets de conversions de systèmes de chauffage ayant nécessité une mise à niveau du panneau électrique ou du transformateur, tout en nous précisant les coûts et les délais associés?

**Shannon Watt:** Je vais laisser mon collègue vous répondre.

**Jeff Daley (concepteur en chauffage, ventilation et climatisation, Association canadienne du propane):** Sur le terrain, comme installateurs en génie mécanique, nous constatons cela littéralement tous les jours. Dans de nombreux cas, une alimentation de 200 ampères est nécessaire pour une thermopompe entièrement électrique, alors que le propriétaire ne dispose que d'une entrée de 100 ampères.

**Branden Leslie:** Merci d'avoir soulevé ce point. Pour tout vous dire, j'ai vérifié chez moi: ma maison dispose d'une entrée électrique de 100 ampères. Je me suis demandé comment je pourrais y raccorder un véhicule électrique, une thermopompe et le reste de mes équipements sans engager de lourds travaux de mise à niveau. À l'évidence, c'est mathématiquement impossible.

Quelles sont les répercussions pour toutes ces personnes qui souhaitent bénéficier du programme de thermopompes, de tout autre programme public ou simplement réaliser des travaux d'amélioration dans leur propre logement? Sur le plan des coûts, des délais et des tracasseries, à quoi cette famille doit-elle s'attendre?

**Jeff Daley:** Partout au pays, la réalité est extrêmement contrastée. Certaines maisons bénéficient déjà d'un service de 200 ampères. Ailleurs, l'entrée de 200 ampères est préinstallée jusqu'au compteur, et il suffit simplement de remplacer le tableau électrique. Mais dans d'autres cas — pensons à une maison située à 500 mètres de la route —, il faudrait creuser une tranchée sur un demi-kilomètre pour installer une nouvelle ligne, ce qui représente des dizaines de milliers de dollars. Les situations varient grandement.

**Branden Leslie:** D'après votre propre expérience technique, est-il possible d'avoir un ordre de grandeur? Chacun de ces trois scénarios représente-t-il grosso modo le tiers des cas? Quelle serait votre estimation approximative?

**Jeff Daley:** La plupart des maisons rurales construites au cours des 40 dernières années ont déjà une entrée de 200 ampères préinstallée jusqu'au compteur électrique, ce qui limite les frais de mise à niveau entre 3 000 $ et 5 000 $. En revanche, plus une propriété est isolée et ancienne, plus les travaux requis s'avèrent majeurs et coûteux.

**Branden Leslie:** On entend beaucoup parler du retour sur investissement de ces modes de chauffage et de climatisation plus efficaces. Ne pensez-vous pas qu'avant d'inviter des millions de Canadiens à demander ces subventions pour l'achat de thermopompes, on devrait s'assurer que l'équation financière tient la route pour eux, au cas par cas, avant même qu'ils ne déposent leur demande?

**Jeff Daley:** Il est primordial d'offrir le choix. Quelqu'un qui dispose déjà d'un service de 200 ampères n'aura pratiquement aucuns frais à engager pour y parvenir. En revanche, pour une personne dont la mise aux normes s'avère complexe et coûteuse, il devrait être possible d'opter pour une solution d'appoint performante, comme le propane.

**Branden Leslie:** Dans la même veine que ce que vous venez de dire dans votre allocution initiale, le Conseil du bâtiment durable du Canada a dit au Comité qu'un système de chauffage hybride pourrait être la solution appropriée dans les régions plus froides, où une chaudière au propane en bon état combinée à une thermopompe pourrait garantir à une famille le coût le plus bas et le plus fiable sur la durée de vie de l'équipement.

À votre avis, les programmes fédéraux devraient-ils promouvoir clairement cette option? Je pense que vous avez dit que l'Ontario propose une solution de ce genre.

**Shannon Watt:** Dans ces cas, nous constatons que les provinces incluent effectivement le propane dans leurs programmes. Dans le cadre du Programme pour un réseau fiable du Yukon — c'est le nom officiel —, le propane fait partie de l'option hybride. Comme les provinces lancent davantage de projets sur le terrain, nous constatons que le propane est de plus en plus souvent inclus.

**Branden Leslie:** Si un propriétaire d'une région rurale décidait d'adopter ce modèle, quel budget devrait-il prévoir pour l'entretien, les frais de livraison et les réparations hivernales urgentes durant le cycle de vie de l'équipement? Ces coûts sont-ils pris en compte dans les économies que votre secteur prévoit pour cette option?

**Shannon Watt:** Oui, nous avons quelques chiffres. M. Daley en a justement apporté une longue liste. Nous pourrions vous transmettre un document avec toute l'information détaillée.

**Branden Leslie:** D'accord. Je vous en serais reconnaissant.

Je passe maintenant à M. Saulnier.

Le système de construction que vous nous avez décrit semble très intéressant. Dans ma circonscription, une entreprise propose un système très semblable, mais pour la construction de hangars ou de garages destinés à la machinerie. Ce sont des bâtiments neufs. Votre système préconise les rénovations.

Je suis curieux de savoir combien de logements occupés ont bénéficié jusqu'à maintenant de vos technologies ou de vos systèmes et quels sont les résultats probants en matière de réduction des émissions et, surtout, quel a été le coût pour les gens qui ont entrepris ces travaux.

**David Saulnier:** C'est une excellente question. Merci.

Entre 60 et 70 de nos logements sont actuellement occupés. Nous avons une entreprise-sœur à Lloydminster, en Alberta, qui est en train d'en construire pour les Premières Nations et j'ai évidemment construit des logements en Nouvelle-Écosse.

En Saskatchewan, une analyse comparative a été effectuée pour les Premières Nations. Elles ont d'abord commandé une unité qui a été utilisée durant un exercice financier. On a ensuite comparé le rendement énergétique d'une maison conventionnelle à celui de cette maison construite à partir de matériaux composites. L'analyse a démontré que celle-ci consommait 30 % de l'énergie consommée par la maison voisine, construite à base de matériaux conventionnels. Depuis, elles ont passé des commandes pour... Je pense qu'elles veulent construire plus de 170 maisons. Elles sont en train de finaliser ces contrats.

● (1620)

**Branden Leslie:** S'agit-il de maisons neuves ou d'agrandissements?

**La présidente:** Votre temps est écoulé, monsieur Leslie.

Soyez bref, s'il vous plaît, monsieur Saulnier.

**David Saulnier:** Ce sont de nouvelles constructions.

**La présidente:** C'est parfait.

C'est maintenant au tour de M. Greaves. Vous avez cinq minutes, monsieur.

**Will Greaves (Victoria, Lib.):** Je vous remercie, madame la présidente.

Bonjour chers collègues, et merci à nos témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Je vais revenir sur le thème abordé il y a un instant par l'un de mes collègues d'en face.

Je m'adresse d'abord à vous, monsieur Daley, puisque je pense que vous êtes la personne qui participe le plus directement à l'installation de ces systèmes.

Au cours de discussions précédentes au sein de notre comité, nous avons entendu des questions sur l'utilité des thermopompes par temps froid. Certains intervenants ont demandé, comme vous l'avez vous-même fait remarquer aujourd'hui dans votre déclaration préliminaire, si ces systèmes nécessitaient un système de chauffage d'appoint.

Le gouvernement du Yukon a publié une étude en 2022, si ma mémoire est bonne. Cette étude indique que les thermopompes sont efficaces pour tous les besoins de chauffage domestique jusqu'à une température de -18 °C. Comme l'efficacité de cette technologie ne cesse de s'améliorer, diriez-vous que seules les régions où les températures sont souvent inférieures à -18 °C en hiver devraient se doter de ce genre de système d'appoint?

**Jeff Daley:** Permettez-moi de revenir sur ce qu'a dit Mme Demers tout à l'heure. Si toute la chaleur s'échappe de la maison, la thermopompe ne sera pas très efficace. Je dirais que l'efficacité de la thermopompe est davantage liée à l'état de l'enveloppe ou de la coquille du bâtiment qu'à la température extérieure.

Dans certains coins de ma région, dans un rayon de 10 kilomètres, la même thermopompe pourrait chauffer efficacement un logement jusqu'à une température de 5 °C seulement, et un autre logement jusqu'à une température de -25 °C. Le résultat dépend davantage de l'état de l'enveloppe du bâtiment que de la température extérieure.

**Will Greaves:** Je vous remercie pour cette réponse.

Vous dites qu'il faut éviter de faire des généralisations entre les différentes régions du pays, parce que c'est davantage l'état de la coquille du bâtiment qui permettra de déterminer s'il est nécessaire d'avoir une ou deux sources d'énergie pour assurer un chauffage fiable dans un logement.

**Jeff Daley:** C'est exact.

**Will Greaves:** D'accord, je vous remercie.

Tout à l'heure, en réponse à une question, on a dit que le seul facteur à prendre en compte était les économies d'énergie pour le ménage. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cela. Je ne pense pas que ce soit exact. De toute évidence, le gouvernement peut chercher à atteindre plusieurs objectifs stratégiques à la fois. L'accès des ménages à une source d'énergie abordable est un facteur important, mais le gouvernement vise également la réduction des émissions, et nous nous posons aussi des questions au sujet de la sécurité et de la fiabilité énergétiques.

Je ne parle pas de la dimension internationale de la sécurité énergétique. Je parle des combustibles de chauffage qui doivent être acheminés jusqu'aux logements. Par exemple, si nous pensons aux conditions météorologiques hivernales extrêmes, aux tempêtes ou à tout autre aléa, il y aura un risque de perturbation de ces approvisionnements. J'aimerais avoir votre avis à ce sujet. Dans les régions froides où une thermopompe ne suffit peut-être pas à maintenir les logements à une température confortable, la fiabilité de l'approvisionnement en propane vers ces logements suscite-t-elle des préoccupations, compte tenu des conditions météorologiques qui risquent de prévaloir?

Ma question s'adresse à Mme Watt ou à M. Daley.

**Shannon Watt:** L'industrie du propane se soucie beaucoup de ses clients. La surveillance des réservoirs est déjà grandement automatisée. J'ai entendu de nombreux témoignages confirmant que nos membres feront tout leur possible pour s'assurer que votre réservoir est plein et que vous n'aurez pas froid la nuit.

Oui, il y a un enjeu de livraison, mais nos membres sont très dévoués. Ils savent qu'un client dont la maison est bien chauffée est un client heureux et ils vont tout faire pour que ce soit le cas.

**Will Greaves:** C'est fantastique. Je vous remercie.

Si vous me le permettez, madame Watt, je vais poursuivre cette discussion avec vous. J'aimerais en savoir davantage sur ce que vous avez appelé le propane renouvelable. Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur la proportion de propane renouvelable par rapport au propane non renouvelable au Canada, sur la courbe de croissance de ce marché et sur les principaux problèmes que vous signaleriez concernant la transition vers une source de propane à faibles émissions dans votre secteur.

**Shannon Watt:** Le propane renouvelable est un secteur vraiment prometteur que nous souhaiterions voir prendre de l'essor. L'un des obstacles, c'est que peu de programmes font la promotion du propane renouvelable, ils privilégient plutôt le diésel renouvelable et l'éthanol. Le propane renouvelable passe inaperçu dans le panier énergétique, mais si vous produisez du diésel renouvelable, vous produisez aussi du propane renouvelable. De la même façon que si vous produisez aujourd'hui du diésel ou du gaz naturel, vous produisez aussi du propane. Il s'agit généralement d'un coproduit.

Nous constatons que les entreprises et nos membres sont de plus en plus nombreux à produire du propane renouvelable, qu'ils intègrent à leur propre propane, ce qui réduit leur intensité carbone de 10 à 15 %. Pour le moment, c'est une infime goutte d'eau dans l'océan. Nous souhaitons vivement que cette tendance se développe. En fait, nous souhaitons l'adoption d'une approche permettant aux petites entreprises familiales de s’impliquer concrètement et d'utiliser le propane renouvelable. La plupart ont besoin de cet incitatif. Je dirais qu'elles ont besoin de conditions équitables par rapport aux autres biocarburants déjà sur le marché.

On a certes constaté un intérêt à essayer d'en produire davantage. Si vous êtes allés faire un tour au Bal des neiges sur le canal Rideau l'an dernier, et si vous avez dégusté des queues de castor, vous avez peut-être remarqué qu'elles étaient frites et maintenues au chaud au moyen de propane renouvelable.

● (1625)

**Will Greaves:** Quand vous parlez de queues de castor, vous me touchez droit au coeur.

**Des voix:** Oh, oh.

**Will Greaves:** Je vous remercie.

Pouvez-vous aussi glisser un mot sur...

**La présidente:** Je suis désolée, votre temps est écoulé.

**Will Greaves:** Oh, c'est dommage.

Merci beaucoup.

[*Français*]

**La présidente:** Monsieur Bonin, vous avez deux minutes et demie.

**Patrick Bonin:** Madame Demers, vous dites que vous voulez rétablir le programme du Prêt canadien pour des maisons plus vertes, si je ne me trompe pas.

Est-ce que vous pouvez expliquer pourquoi il serait important de rétablir ce programme?

**Isabelle Demers:** D'abord, un des problèmes des différents programmes existants, que ce soit au Québec ou au fédéral, c'est qu'ils ont souvent des critères d'usage ou d'utilisation très précis.

Ce que nous recommandons, c'est de voir l'entièreté du bâtiment lorsqu'il est question de rénovation. Si on regarde l'entièreté du bâtiment, parfois le problème concerne l'étanchéité, par exemple, ou encore l'infiltration, ou les portes et les fenêtres. Il faut avoir une certaine flexibilité pour être capable d'intervenir là où c'est nécessaire. Chacun des édifices ou chacune des constructions n'a pas nécessairement les mêmes besoins. Ça n'a pas été construit au même moment non plus, donc ça n'implique pas nécessairement les mêmes technologies. Les coûts ne sont pas les mêmes, non plus. Donc, les programmes doivent être revus dans cette optique aussi.

Il y a des programmes qui sont très particuliers, ce qui permet peut-être de simplifier leur usage, mais ils ne permettent certainement pas de répondre aux besoins de mise en échelle, parce que les besoins sont différents. Surtout lorsqu'on parle d'étanchéité, s'il s'agit d'une maison jumelée, ce ne sont pas les mêmes choses qui doivent être faites que s'il s'agit d'un multiplex ou encore d'une maison unifamiliale. Ce ne sont pas nécessairement les mêmes travaux qui doivent être faits.

Donc, nous souhaitons que les programmes soient plus flexibles pour répondre aux réels besoins. Il faut considérer l'objectif d'efficacité énergétique, et non le processus d'efficacité énergétique.

**Patrick Bonin:** Quel impact le retrait du programme du Prêt canadien pour des maisons plus vertes a-t-il eu sur l'expertise ou sur les entreprises qui travaillent dans le domaine, par exemple?

**Isabelle Demers:** Ce qu'on peut voir, c'est qu'il y a une courbe qui montre que les entrepreneurs en construction ou en rénovation ayant développé une expertise dans la rénovation écoénergétique ou la résilience du bâtiment sont très recherchés, parce qu'ils connaissent non seulement les programmes, mais aussi le vocabulaire, et ils arrivent à trouver les bonnes solutions pour les bons bâtiments.

C'est sûr qu'il faut augmenter le nombre d'entrepreneurs qui ont ces connaissances et ces capacités. Il y a évidemment beaucoup d'entrepreneurs qui n'ont pas encore nécessairement vu l'avantage d'aller de l'avant et de recourir à ces programmes, puisqu'ils ne les connaissent pas.

**La présidente:** Merci.

Merci, monsieur Bonin.

[*Traduction*]

Passons maintenant à M. Leslie. Vous avez cinq minutes, je vous en prie.

**Branden Leslie:** Je vous remercie, madame la présidente.

Madame Demers, mon collègue, M. Greaves, a dit que le gouvernement a mis en place de nombreuses politiques visant à réduire les émissions. En fait, je suppose que vous serez heureuse d'apprendre que l'efficacité énergétique des maisons fait partie du plan gouvernemental de réduction des émissions. Étiez-vous au courant de cela? Savez-vous également que le gouvernement a adopté, il y a un peu plus de cinq ans, la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité?

J'ai essayé de présenter cette motion à deux reprises, parce que cette loi doit être révisée après la période réglementaire de cinq ans.

Madame la présidente, je vais donner avis de la motion suivante:

> Que, conformément à l'article 27.1 de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, le Comité entreprenne une étude approfondie de la Loi et de son efficacité; que cette étude se déroule sur quatre réunions, et qu'au cours de celles-ci figure notamment une rencontre d'une heure avec la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature; et que le Comité fasse rapport de ses conclusions et de ses recommandations à la Chambre.

Pour revenir à ce que je disais, j'espère que vous accepterez de venir témoigner dans le cadre de cette importante étude, qui vise à déterminer si, oui ou non, la responsabilité prévue par la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité a été établie. Comme j'en suis à ma deuxième tentative et que cette fois-ci j'ai modifié le libellé, nous verrons si le gouvernement sera disposé à convoquer la ministre et d'autres témoins pour discuter de cette question d'importance capitale.

Madame Demers, pour revenir au programme de thermopompes que vous avez décrit dans votre déclaration préliminaire, le processus annoncé prévoit que les propriétaires doivent acheter et installer la thermopompe avant de présenter leurs reçus aux fins d'approbation. Dans le cas d'une famille qui n'a pas d'économies — et force est de constater que, statistiquement parlant, un grand nombre de familles se retrouveront au bord de la faillite si elles doivent payer ce montant élevé pour améliorer leur vie —, cela pourrait l'empêcher de bénéficier de cette remise.

Y aurait-il lieu d'offrir des paiements anticipés ou des paiements directement aux installateurs afin que les ménages qui ont le plus besoin d'aide puissent participer au programme?

● (1630)

**Isabelle Demers:** J'ai deux points à soulever. D'abord, le coût du gaspillage d'énergie est toujours beaucoup plus élevé que le coût des rénovations. Si nous regardons les choses sous cet angle, chaque fois que nous aidons une famille canadienne à rénover sa maison...

**Branden Leslie:** Je suis désolé. Je parle précisément du programme des thermopompes.

**Isabelle Demers:** Le programme des thermopompes est un premier pas. C'est le moyen le plus simple de réaliser des économies d'énergie ou d'améliorer l'efficacité énergétique. C'est un début.

Est-ce la fin? Ce ne devrait pas l'être. Devrions-nous aider toutes les familles qui veulent participer à ce programme? Oui, parce que cela permettra de réduire le gaspillage énergétique que nous déplorons actuellement.

Cela dit, bon nombre de familles ne sont pas propriétaires de leur logement et ce n'est donc pas à elles de décider si elles participeront au programme ou non.

**Branden Leslie:** Je vous remercie d'avoir mentionné cela. Comme je le disais dans une question précédente concernant votre proposition budgétaire au gouvernement du Québec, vous avez demandé des subventions pour les travaux de rénovation et un retour sur investissement rapide pour les propriétaires par le biais d'augmentations de loyer. Je pense que cela pose un gros problème.

Certains locataires vont payer leurs factures séparément. S'il y a des travaux de rénovation ou si une thermopompe est installée dans le logement d'un locataire, il devrait y avoir un avantage concret, puisque la facture d'électricité totale devrait diminuer. Cependant, de nombreux locataires paient un loyer forfaitaire couvrant toutes les charges. Quelle protection offrez-vous à ces locataires pour qu'ils bénéficient des avantages accordés à un propriétaire participant à un programme financé par les contribuables?

**Isabelle Demers:** C'est justement pour cette raison que nous avons besoin d'un programme spécialement adapté aux besoins des propriétaires. Cela nous permettrait de nous assurer que si ces derniers tirent des avantages de la rénovation de leurs immeubles, tout le monde bénéficiera d'un système plus efficace parce qu'il y aura moins de gaspillage et que l'énergie pourra être utilisée à d'autres fins. Ce programme devrait être conçu de manière à ce que ce ne soit pas les locataires qui finissent par payer la facture.

C'est pour cela, je le répète, que les programmes comme le mécanisme de financement PACE sont d'excellentes solutions pour nous assurer que nous rénovons des immeubles sans léser directement les locataires, puisque le prêt est lié au bien immobilier et non à la personne. Il s'agit donc d'un mécanisme très efficace que nous devrions envisager d'adapter aux propriétaires, par exemple.

**Branden Leslie:** Je vous remercie.

Je vais céder le reste de mon temps à mon collègue.

**La présidente:** Il vous reste quatre secondes.

**Des voix:** Oh, oh!

**La présidente:** Les cinq dernières minutes iront à M. Grant.

**Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.):** S'il me reste quatre secondes à la fin, je vous les céderai.

Je pense aussi à mon collègue qui est absent ce soir, M. Ross, parce qu'il sait bien ce que c'est que de grandir dans une collectivité rurale éloignée. J'ai passé ma jeunesse au sein d'une Première Nation en milieu urbain, mais beaucoup de membres de ma famille vivent dans des régions rurales et éloignées, notamment mon beau-père, qui habite à environ deux heures et demie de route au nord-ouest de Prince George, dans une région très éloignée. Beaucoup de communautés utilisent encore du diésel et ces types de carburant, tout en essayant de faire la transition vers d'autres sources.

Madame Watt, quel rôle le propane peut-il jouer, selon vous, dans la réduction des émissions générées par le chauffage résidentiel, en particulier dans les régions rurales et éloignées où les options d'efficacité énergétique sont parfois limitées?

● (1635)

**Shannon Watt:** Au Canada, environ 200 000 Canadiens vivent dans quelque 280 collectivités non raccordées au réseau électrique ou au réseau de gaz naturel et doivent compter sur les réseaux énergétiques locaux. L'important, c'est que ces collectivités doivent pouvoir décider elles-mêmes de leur approvisionnement énergétique et avoir le choix entre toutes les options.

Ce pourrait être une source complémentaire, par exemple, un carburant renouvelable combiné à du propane ou à du diésel. Les communautés doivent décider par elles-mêmes ce qu'elles souhaitent en matière de sécurité et de résilience énergétiques, parce que si une panne de courant survient par des températures de -40 °C, peu importe où elles se trouvent, personne ne viendra les aider. Les gens doivent se débrouiller tout seuls et savoir qu'ils peuvent compter sur leur système et disposer des ressources et de la capacité nécessaires.

Je dirais ceci au sujet du propane: l'un de ses avantages, c'est qu'il peut rester stocké durant des décennies. Nous avons des exemples de propane conservé dans des réservoirs durant deux décennies qui a pu être mis en service sans aucun problème. C'est une source d'énergie qui peut être présente quand une panne survient. C'est une excellente solution de rechange. En plus d'être un excellent combustible primaire, c'est aussi un excellent carburant de réserve, surtout pour les collectivités susceptibles d'en avoir besoin en cas de panne de courant.

**Wade Grant:** Monsieur Daley, la semaine dernière, j'ai eu l'occasion de visiter la belle ville de Manotick avec mon ami M. Fanjoy et de rencontrer l'équipe de la Manotick Heating & Cooling, une entreprise implantée là-bas. D'un point de vue pratique lié à la configuration des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, ou CVC, quels sont les défis techniques pouvant empêcher des propriétaires de combiner des thermopompes à d'autres systèmes de chauffage à haut rendement?

**Jeff Daley:** En plus des problèmes électriques dont nous avons déjà parlé, il arrive parfois que les conduits de ventilation ne soient pas de la taille appropriée et ne permettent pas à une thermopompe d'acheminer la totalité de la charge sans un dispositif d'appoint. Dans certains cas, la thermopompe doit être d'une dimension inférieure à celle qui serait optimale, ce qui nécessite alors un système d'appoint important.

**Wade Grant:** Je vais mettre mes lunettes de lecture parce que j'ai parfois de la difficulté à lire mes questions sur la feuille.

**Des voix:** Oh, oh!

**Wade Grant:** Monsieur Saulnier, vos propos ont attisé ma curiosité. J'ai grandi au bord de l'eau. J'ai accompagné mon père à la pêche durant des années sur un bateau.

Comment les innovations en matière de matériaux de construction et de construction préfabriquée peuvent-elles contribuer à accélérer l'amélioration du rendement énergétique, tout en le rendant plus abordable et plus évolutif?

**David Saulnier:** Ce pourrait être en utilisant des matériaux mieux adaptés à l'environnement canadien.

Selon moi, les matériaux composites sont excellents dans de nombreux domaines. Comme ce sont des matières non organiques, il n'y a aucun risque de pourriture. Leur rapport poids-résistance est excellent. Si vous êtes écolo et si vous recherchez des solutions durables, vous allez construire avec du PET entièrement recyclé. Dans leur ensemble, les entreprises mondiales utilisent aujourd'hui 0,007 % de PET, il reste donc de la place pour beaucoup d'entreprises comme la mienne qui souhaitent utiliser ce matériel.

Sur le plan commercial, ce matériau a manifestement prouvé son efficacité sur l'eau. Dans un environnement statique comme une maison, il peut très rapidement devenir un bien multigénérationnel, nécessitant peu d'entretien, tout en offrant toutes les économies énergétiques imaginables.

**Wade Grant:** J'ai réfléchi à ce que vous venez de dire — à son imperméabilité à l'eau et ses autres avantages. Dans beaucoup de communautés que j'ai visitées, les dégâts d'eau causent l'apparition de moisissure dans les logements. Est-ce que ce matériau pourrait contribuer à régler ce problème?

**David Saulnier:** Certainement.

Le polyéthylène téréphtalate que j'utilise est un matériau à cellules fermées à 100 %. C'est une mousse d'une densité de cinq livres, recouverte de différents stratifiés selon l'usage que je veux en faire, que ce soit pour des poutres, des toitures ou des murs. La construction varie selon l'utilisation, mais ce matériau est très durable, écoénergétique et très résistant à la pourriture et à la moisissure.

**Wade Grant:** Je vous remercie.

**La présidente:** Je remercie tous nos témoins de nous avoir consacré du temps aujourd'hui et d'avoir partagé leur expertise avec nous. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous allons faire une courte pause avant d'accueillir notre prochain groupe de témoins.

● (1635)

_____(Pause)_____

● (1645)

**La présidente:** Avant d'entamer notre deuxième heure de témoignages dans le cadre de l'étude sur l'efficacité énergétique, nous souhaitons la bienvenue à nos trois nouveaux témoins, tous présents dans la salle.

Nous accueillons Jana Elbrecht, conseillère principale en politiques chez Clean Energy Canada, ainsi que Vincent Moreau, directeur général du Fonds Climat du Grand Montréal, et Aaron Thornell, gestionnaire des programmes et des opérations du Fonds d'action climatique d'Ottawa.

Merci beaucoup d'être venus. Vous disposez d'un maximum de cinq minutes pour vos déclarations préliminaires.

Nous allons commencer par vous, madame Elbrecht. Vous disposez de cinq minutes.

**Jana Elbrecht (conseillère principale en politiques, Clean Energy Canada):** Merci beaucoup de m'avoir invitée.

Clean Energy Canada est un groupe de réflexion rattaché à l'Université Simon Fraser. Notre travail vise à accélérer la transition énergétique par le biais de la recherche, des politiques publiques et de la communication. Je dirige nos travaux sur l'électrification des foyers, et je serai ravie de répondre aujourd'hui à toutes vos questions concernant les économies réalisées, la conception de politiques efficaces et les attitudes des consommateurs.

Au moment où l'électrification s'impose comme priorité nationale, force est de reconnaître que de nombreuses décisions clés seront prises autour des tables de cuisine à travers tout le pays. Selon l'Agence internationale de l'énergie, les ménages sont déjà les principaux investisseurs dans le domaine de l'efficacité énergétique à l'échelle mondiale, représentant 70 % des dépenses dans le secteur du bâtiment. Au Canada, les ménages ont investi 59 milliards de dollars en rénovations domiciliaires en 2025. Bien sûr, une partie de cet argent a sans doute été consacrée à l'achat de nouveaux comptoirs de cuisine, mais une grande partie est investie dans des toits, des fenêtres et de nouveaux systèmes de chauffage. Nous devons veiller à ce que, quand les ménages décident de se lancer dans ces dépenses, ils puissent choisir des solutions abordables, efficaces et respectueuses de l'environnement.

Cette année, pour contrer la hausse des coûts des combustibles fossiles, au moins 25 pays ont accéléré la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'électrification. L'Union européenne a publié un plan d'action en faveur de l'électrification, reconnaissant que cette solution est la voie vers l'abordabilité, la compétitivité et la sécurité énergétique.

Les ménages canadiens devraient profiter des avantages au même titre que les entreprises et les industries. L'accroissement de l'efficacité énergétique des maisons et l'adoption de technologies électriques efficaces comme les thermopompes sont autant de moyens de réduire la facture d'énergie chaque mois. En avril dernier, Clean Energy Canada a publié une analyse actualisée démontrant que l'électrification d'un logement permet d'économiser jusqu'à 285 $ par mois, bien que les économies peuvent varier en fonction du combustible de chauffage utilisé auparavant et d'une province à l'autre. Ce montant tient compte des coûts initiaux et des frais de fonctionnement.

Maintenant que les prix du pétrole atteignent des sommets inégalés, les économies potentielles ont augmenté de façon spectaculaire. Au début de l'année, quand nous avons évalué les économies des ménages vivant dans une maison unifamiliale jumelée en Nouvelle-Écosse, nous avons établi que ce ménage pourrait économiser 610 $ en frais annuels de chauffage s'il remplaçait sa chaudière à mazout par une thermopompe adaptée au climat froid. En comparant les résultats de cette analyse aux prix actuels du mazout de chauffage, nous constatons que ce ménage économiserait jusqu'à 1 639 $ par année, soit 1 000 $ de plus.

Les travaux de rénovation et d'électrification offrent aussi des avantages qui vont au-delà des économies. Le colmatage des courants d'air dans une maison améliore le confort au quotidien. De plus, dans bien des régions du Canada, il n'était pas nécessaire dans le passé d'avoir un système de climatisation, mais les étés caniculaires ont changé la donne. En Colombie-Britannique, qui a connu un dôme de chaleur mortel en 2021, moins de la moitié des ménages ont accès à un système de refroidissement. Une thermopompe peut assurer ce refroidissement et réduire les risques de chaleur excessive pour la santé.

Ces avantages ne sont pas seulement hypothétiques; ils sont déjà ressentis par les ménages canadiens qui ont été en mesure d'investir dans l'efficacité énergétique, notamment par les 8 % qui se sont dotés d'une thermopompe. Lors du sondage que nous avons mené l'hiver dernier auprès des propriétaires de thermopompes au Canada, 91 % des répondants nous ont dit qu'ils recommanderaient à leur ami ou leur voisin d'installer une thermopompe. Les avantages les plus souvent mentionnés sont des factures moins élevées, un confort accru et un meilleur refroidissement.

Nos recherches démontrent également qu'outre les économies réalisées par les ménages, les technologies d'électrification peuvent être utilisées par les fournisseurs d'énergie pour stocker de l'énergie ou répartir la demande en dehors des pics de consommation, offrant ainsi des solutions rentables pour répondre à la demande croissante en électricité et réduire les coûts du réseau.

Comme nous le savons tous, le principal obstacle qui empêche les ménages de réaliser des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique reste toutefois le coût initial. Quand une chaudière ou un chauffe-eau tombe en panne, les ménages ou les propriétaires d'immeubles ne disposent pas toujours des liquidités nécessaires pour se tourner vers une solution plus écoénergétique si le coût initial de celle-ci est plus élevé, même si elle leur permettra de réaliser des économies par la suite.

La remise récemment annoncée pour les thermopompes est un grand pas dans la bonne direction. En particulier, l'engagement de traiter les demandes dans les 24 heures et de veiller à ce que les ménages bénéficient de cette aide au moment où ils doivent prendre une décision après le bris de leur chaudière constitue une amélioration majeure.

Le gouvernement s'est engagé à moderniser un million de logements, et ce programme nous aidera à installer près d'un million de nouvelles thermopompes. La réalité, toutefois, c'est que le nombre de logements au Canada qui devront être rénovés s'établit à 11 millions. En plus de l'électrification, cela comprend d'autres améliorations comme des travaux d'isolation et d'étanchéité. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de suppléer au programme de remises par des mesures qui offrent une certitude à long terme au secteur, couvrent un éventail plus large de travaux de rénovation, mobilisent les investissements du secteur privé et permettent aux ménages de réaliser des investissements rentables dans leur propre logement.

● (1650)

De concert avec d'autres organisations, nous recommandons, en plus du maintien des programmes de financement destinés aux ménages à faibles revenus et de développement des marchés, la mise en place d'un modèle de banque verte en vertu duquel le gouvernement fédéral, en collaboration avec les institutions financières, les services publics, les entreprises de technologie financière et les collectivités locales, proposerait des solutions de financement adaptées aux besoins des ménages, à proximité de chez eux et au moment où ils prennent des décisions concernant leurs prochains travaux de rénovation, leur nouveau système de chauffage ou l'installation de leur tout premier système central de refroidissement.

J'espère que cette étude ouvrira les discussions sur les étapes suivantes.

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Elbrecht.

● (1655)

[*Français*]

Je donne maintenant la parole à M. Moreau pour cinq minutes.

**Vincent Moreau (directeur général, Fonds Climat du Grand Montréal):** Merci, madame la présidente.

Je remercie les membres du Comité pour l'invitation.

À titre d'institution climatique régionale, le Fonds Climat du Grand Montréal a pour mission d'accélérer la décarbonation de l'ensemble de la grande région métropolitaine de Montréal en agissant comme catalyseur en finance climatique. Le Fonds Climat du Grand Montréal est membre du réseau de la Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone, communément appelée la LC3, qui aide les villes et les collectivités à atteindre leur potentiel de réduction des émissions de carbone. Depuis sa création, c'est plus de 150 millions de dollars qui ont été mobilisés à cette fin par le réseau.

Selon le constat général, nous avons collectivement assez d'information aujourd'hui pour justifier la grande nécessité de moderniser le parc résidentiel, qu'il s'agisse d'assurer l'abordabilité en diminuant les dépenses d'exploitation des bâtiments, de réduire la consommation énergétique et ainsi permettre de libérer des kilowattheures pour la demande en électrification de nos économies de demain, ou encore de réduire les gaz à effet de serre pour l'action climatique. Les technologies pour améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments sont connues. Leur efficacité pour diminuer la consommation d'énergie et la facture est confirmée et connue également. La réglementation est également un levier important qui permet d'activer et d'harmoniser les normes minimales de rénovation à respecter. Cependant, il reste de grands défis. Ce qui fait défaut pour accélérer les chantiers, en particulier dans le secteur résidentiel, c'est un financement innovant combiné à un accompagnement clé en main.

À titre d'exemple, je souhaite vous parler brièvement de MultiRés, un programme de rénovation écoénergétique clé en main pour les propriétaires d'immeubles résidentiels à logements multiples de la Communauté métropolitaine de Montréal, que nous avons mis en place avec Efficiency Capital, nos partenaires du secteur privé. Ce programme a justement été élaboré pour lever plusieurs obstacles que vivent les propriétaires d'immeubles multirésidentiels, qu'ils soient privés ou à vocation sociale, comme les coopératives ou les organismes à but non lucratif d'habitation. Ce programme permet de financer et de coordonner 100 % des travaux de rénovation, tout en garantissant des économies d'énergie. La combinaison du financement et de l'accompagnement permet ainsi d'enlever le fardeau sur les épaules des propriétaires, qui n'ont ni le temps, ni l'expertise, ni les équipes en place, ni, bien souvent, les moyens financiers requis pour gérer un projet de rénovation pourtant absolument nécessaire.

MultiRés, c'est le parfait exemple d'un partenariat public-privé catalyseur, soutenu par un financement structurant mobilisé grâce à l'argent public capitalisé dans un fonds pérenne, qui s'adresse à un secteur de marché résidentiel difficile à rénover. Le Fonds Climat du Grand Montréal y consacre 1 million de dollars sur cinq ans, et c'est près de 70 millions de dollars qui sont rendus accessibles aux propriétaires pour leurs rénovations énergétiques.

Ce type de levier financier m'amène à vous parler d'innovation financière climatique.

L'argent public et les subventions ne pourront pas, à eux seuls, financer la transition énergétique et écologique. Le Canada doit trouver de nouveaux mécanismes de financement permettant la mise en place de mesures pour une transition énergétique juste et équitable. Ces mécanismes doivent permettre aux investissements gouvernementaux d'avoir un effet mobilisateur auprès des investisseurs privés et philanthropiques, et ce, pour répondre à l'accélération nécessaire vers des mesures de décarbonation et de résilience. C'est le cœur de la mission du Fonds Climat du Grand Montréal et de la LC3.

Pour la transition énergétique des bâtiments, plusieurs modèles innovants de financement sont déjà connus. Je pense notamment au modèle PACE, qui a été mentionné dans les discussions avec plusieurs intervenants.

D'autres modèles sont encore à tester. Par exemple, le Fonds Climat du Grand Montréal travaille à mettre sur pied un fonds de prêt-relais pour les conversions énergétiques importantes, comme la géothermie, afin de combler l'écart de capitaux immédiatement nécessaires, puisque les subventions publiques seules ne permettent pas de combler cet écart ou ne sont versées qu'à la fin de la conversion.

De plus, l'innovation financière permet d'arrimer des mécanismes de financement qui se lient à une certaine performance énergétique du bâtiment afin d'assurer l'atteinte des cibles recherchées en matière d'efficacité énergétique et de rentabilité.

Mon point ici est de démontrer que l'argent public peut être utilisé de façon plus pérenne que par de simples incitatifs financiers, c'est-à-dire les subventions seules. Capitalisé au sein d'une dotation, comme c'est le cas au sein du Fonds Climat du Grand Montréal, il permet non seulement de pérenniser le soutien financier grâce aux rendements générés, mais également de catalyser, en atténuant les risques qui y sont associés, les programmes innovants élaborés sur mesure pour accélérer les voies de transition déjà connues, ou encore pour ouvrir des voies novatrices et transformatrices. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'une demande budgétaire a été déposée au gouvernement afin d'étendre l'action de la LC3 à d'autres grands centres urbains au Canada pour avoir le même impact.

En terminant, je dirais que, pour accélérer la rénovation résidentielle, il faut conjuguer le financement innovant, les capitaux publics et privés et l'accompagnement clé en main.

Merci.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Moreau.

● (1700)

[*Traduction*]

C'est maintenant au tour de M. Thornell qui dispose de cinq minutes.

Vous avez la parole.

**Aaron Thornell (gestionnaire, Programmes et opérations, Fonds d'actions climatique d'Ottawa):** Merci, madame la présidente.

Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de m'offrir l'occasion de m'exprimer. Je m'appelle Aaron Thornell. Je suis responsable des programmes et des opérations au sein du Fonds d'action climatique d'Ottawa. Le FACO est un organisme à but non lucratif basé ici, à Ottawa, qui a pour mission de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en favorisant des retombées sociales et économiques positives. Pour ce faire, nous combinons l'octroi de subventions, des investissements directs et la mise en œuvre de programmes. Tout comme l'organisme de M. Moreau, le FACO est membre de la Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone. Nous sommes heureux de faire partie de ce réseau et d'apprendre les uns des autres.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Comité pour son analyse approfondie des rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique des habitations du parc immobilier canadien. Je reprendrai d'abord les propos d'autres témoins lors de séances précédentes: lorsqu'elle est bien menée, la politique d'efficacité énergétique va bien au-delà de la simple politique climatique. Elle devient tout à la fois une politique en matière de logement, de santé publique, d'abordabilité et de développement économique.

Ma première recommandation à l'intention du Comité serait de souligner la nécessité d'harmoniser les programmes et le financement fédéraux avec les offres des services publics provinciaux et des municipalités. Pour illustrer mon point, je vais vous raconter un cas que j'ai vécu dans mon ancien poste au sein de la Ville d'Ottawa, dans le cadre du programme de prêts « Maisons durables Ottawa », toujours en cours. Ce programme mené par la municipalité, qui s'appuie sur le modèle de financement du programme d'évaluation foncière de l'énergie propre dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises au cours de cette séance, a été lancé à Ottawa grâce à un financement de la Fédération canadienne des municipalités. La Ville d'Ottawa a ainsi pu accorder des prêts sans intérêt d'une durée de 20 ans afin de faciliter d'importantes rénovations destinées à augmenter l'efficacité énergétique de logements.

Dès son lancement, le programme a connu un succès considérable, la demande ayant épuisé les fonds disponibles en l'espace d'environ trois mois. Soucieuse d'assurer la pérennité du programme, la Ville a sollicité des bailleurs de fonds privés pour le recapitaliser et a finalement obtenu 30 millions de dollars de la Vancity Community Investment Bank pour prolonger le programme. Cependant, à peine deux semaines plus tard, le gouvernement fédéral a annoncé le lancement du Prêt canadien pour des maisons plus vertes, proposant des prêts à 0 % d'intérêt à l'échelle nationale, ce qui a de fait rendu caduque l'offre que la Ville venait tout juste d'obtenir.

Bien que je ne sois pas ici pour laisser entendre que le programme de prêts pour des maisons plus vertes ait été globalement négatif — en fait, il a permis de réaliser des milliers de travaux de rénovation à travers le pays —, une meilleure coordination entre les différents ordres de gouvernement aurait favorisé une offre de rénovation plus cohérente à Ottawa, réduit la confusion chez l'utilisateur final et, en fin de compte, permis la création d'un écosystème de rénovation plus durable ici, dans la capitale nationale.

Ma deuxième recommandation, que d'autres ont déjà formulée avant moi, serait de s'éloigner des hauts et des bas cycliques caractéristiques des programmes d'encouragements et de subventions. Une évolution vers un écosystème axé sur le financement, destiné aux ménages à revenus moyens et élevés ainsi qu'aux exploitants du secteur privé, permettrait au Canada de s'orienter vers un écosystème de rénovation énergétique plus mûr et plus durable. Comme d'autres intervenants vous l'ont dit, dont M. Moreau et Brendan Haley d'Efficacité Canada, nous pouvons nous inspirer d'exemples, notamment de l'Australie et des États-Unis, pour mettre en place ce type de modèles de banques vertes.

Enfin, et c'est peut-être le plus important, j'encourage le Comité à réfléchir aux moyens par lesquels la politique fédérale en matière d'efficacité et les financements correspondants peuvent compléter les objectifs généraux du pays en matière de logement. L'un des axes prioritaires du Fonds d'action climatique est l'interface entre le logement abordable et les mesures de lutte contre les changements climatiques, surtout la manière dont les rénovations peuvent contribuer à préserver le parc de logements abordables, qui abrite bon nombre de nos résidents les plus vulnérables. Ici, à Ottawa, des analyses montrent que pour chaque logement abordable construit, nous en perdons 31 en raison de démolitions, de hausses de loyer et de rénovictions.

En conséquence, nous recommandons d'affecter des fonds ciblés à la rénovation de logements hors marché, en particulier aux travaux d'immobilisations, grâce à la recapitalisation de programmes comme le Programme canadien pour des logements abordables plus verts et le volet de co-investissement pour la rénovation et la réparation déjà proposé, tous deux gérés par la SCHL. Ces mesures devraient s'accompagner d'un soutien aux bailleurs afin qu'ils puissent planifier et mener à bien des projets qui peuvent se révéler complexes et chronophages. Lorsque l'occasion se présente, la combinaison de ce financement avec le Fonds canadien d'acquisition de logements, récemment annoncé, permettrait en outre aux fournisseurs de logements communautaires de réaliser des rénovations en temps opportun, notamment lors de changements de locataires ou de propriétaires. De même, nous avons constaté que les mesures d'encouragement ciblées et les prêts à faible taux d'intérêt sont mieux adaptés au logement abordable du marché privé, parfois appelé « logement abordable naturel ». Ce financement devrait se poursuivre et s'accompagner, le cas échéant, de mesures de protection des locataires.

Je terminerai par ceci. Il est essentiel que nous préservions ces logements abordables et, surtout, que nous offrions à ceux qui y vivent des lieux de vie dignes, résistants et sûrs où ils se sentent chez eux. Alors que notre climat devient de plus en plus volatil et que notre parc de logements abordables vieillit, veiller à ce que ces logements soient préservés et adaptés constitue une occasion à ne pas négliger.

Merci de votre attention. Je serai heureux de répondre à toutes vos questions.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Thornell.

Nous allons maintenant passer aux questions des députés. Nous commencerons par le Parti conservateur.

Monsieur Leslie, vous disposez de six minutes.

**Branden Leslie:** Merci, madame la présidente.

Merci à vous tous d'être venus en personne.

Je commencerai par vous, madame Elbrecht. Le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec la quasi-totalité des provinces afin de mettre en œuvre le Programme canadien pour des maisons abordables plus vertes. Au Manitoba — je ne peux pas me prononcer sur les autres provinces, car je n'ai évalué en détail que le cas du Manitoba —, aucun garde-fou n'empêche les propriétaires de revendre immédiatement leur bien immobilier.

Je serais curieux de connaître votre avis à ce sujet. Les ententes conclues avec les régions devraient-elles comporter des garanties pour empêcher que le programme ne subventionne indirectement la spéculation immobilière?

● (1705)

**Jana Elbrecht:** C'est une très bonne question.

Je dirai d'emblée que nous nous sommes réjouis du lancement du Programme canadien pour des maisons abordables plus vertes, et que nous espérons qu'il sera aussi mis en oeuvre dans d'autres provinces. Le Manitoba a fait véritablement figure de pionnier. Ce programme s'adresse explicitement aux ménages à faibles revenus et à ceux confrontés à la précarité énergétique. Je serais curieuse de savoir si vous avez l'impression qu'il s'agit là d'un risque réel qui a été constaté. Je ne pense pas qu'il y ait de…

**Branden Leslie:** C'est tout à fait justifié dans le contexte du Manitoba. Je sais que dans d'autres provinces, les critères liés aux revenus ne sont pas aussi stricts. Au Manitoba, le critère de revenu pour bénéficier de ce programme est relativement bas, mais j'imagine bien que des personnes qui envisagent de toute façon de déménager dans une maison plus petite se diront: « Tant qu'à faire, profitons de l'argent gratuit du gouvernement, rénovons, puis revendons la maison pour en tirer un bénéfice ». Nous sommes des êtres humains. Cela va vraisemblablement se produire. Il me semble logique de prévoir un tel garde-fou.

Passons maintenant à autre chose: votre analyse du mois d'avril a révélé qu'une thermopompe pouvait coûter plus cher que le gaz naturel dans les Prairies. Avec l'annonce de cette nouvelle aide financière pour les thermopompes, serez-vous en mesure d'indiquer quels ménages y trouvent désormais leur compte une fois tous les coûts comptabilisés, et dans quelle mesure cette amélioration est due à l'équipement lui-même par rapport à la part de la subvention versée par les contribuables?

**Jana Elbrecht:** Tout à fait.

Lorsqu'il s'agit de comparer le gaz naturel et une thermopompe, ce qui importe avant tout, c'est le rapport entre le prix du gaz naturel et celui de l'électricité, et la subvention n'y change rien. Dans les Prairies, dans la plupart des cas, une fournaise au gaz naturel resterait plus avantageuse, et il est important d'être honnête à ce sujet.

Cette comparaison porte sur une thermopompe aérothermique. Elle ne tient pas compte de la thermopompe géothermique, pour laquelle le Manitoba propose, là encore, un excellent programme. Il s'agit d'une solution très rentable.

**Branden Leslie:** La géothermie, c'est différent. Oui, je suis d'accord.

Vous avez mené un sondage qui a révélé, comme vous l'avez mentionné, que 91 % des propriétaires participants recommanderaient une thermopompe, mais je suis curieux de savoir combien de ces participants ont effectivement bénéficié d'une vérification indépendante de leurs factures d'installation ainsi que de leurs factures de chauffage ou de climatisation avant et après l'installation.

**Jana Elbrecht:** Le sondage portait sur l'expérience des participants. Le chiffre de 91 % représente ceux qui ont dit qu'ils recommanderaient ce produit à un ami ou à un voisin. Lorsqu'on leur a demandé quels en étaient les avantages, les économies figuraient parmi ceux-ci, mais l'amélioration du confort et la climatisation étaient deux autres avantages majeurs cités par la moitié des participants. Les raisons de recommander quelque chose à un ami ou à un voisin sont nombreuses.

**Branden Leslie:** Oui, je pense que l'on observe ici une certaine tendance. L'un de nos premiers témoins a évoqué les différents types d'améliorations ou de rénovations énergétiques résidentielles et s'est demandé si celles-ci étaient réellement avérées.

Il s'agit en grande partie de montants prévisionnels. Vous avez même évoqué les avantages potentiels liés à une hausse des prix des combustibles fossiles, si je me souviens bien. Une grande partie de ces chiffres ne semble pas reposer sur une comparaison entre « la facture avant » et « la facture après », ni sur les changements de comportement, du genre: « Bon, maintenant que j'en ai les moyens, je chauffe un peu plus et mes économies diminuent légèrement », par opposition à quelqu'un qui s'efforce d'être plus économe.

Comment pouvons-nous obtenir de meilleures données pour démontrer si…? Je ne dis pas que ces technologies ne fonctionnent pas, mais bien qu'il est possible de vérifier les économies réelles et que nous pouvons affirmer avec certitude qu'en moyenne, vous économiserez annuellement tant de dollars, surtout lorsque les gens envisagent, comme notre témoin précédent l'a mentionné, la possibilité de passer de 100 à 200 ampères, ce qui implique l'installation d'une thermopompe dont le coût s'élève à plusieurs dizaines de milliers de dollars. Je pense qu'il faut apporter des certitudes aux personnes qui entendent ces chiffres potentiellement élevés.

À long terme, le rendement de l'investissement sera intéressant, mais s'ils doivent réaliser une analyse pour leur propre maison, avec des coûts s'élevant à plusieurs dizaines de milliers de dollars en plus du coût d'installation, indépendamment des aides financières accordées pour une thermopompe, par exemple, comment pouvons-nous mieux présenter des calculs concrets montrant si c'est rentable pour les participants au programme ou s'ils le font simplement de leur plein gré?

**Jana Elbrecht:** Il y a là plusieurs points à aborder.

Tout d'abord, notre taux de recommandation de 91 % provient de personnes qui possèdent leur thermopompe depuis des années; il s'agit donc de personnes qui bénéficient réellement de ces économies. Ce chiffre est conforme à celui d'autres sondages. Le sondage de la SCHL auprès d'emprunteurs hypothécaires a révélé que 93 % des personnes ayant rénové leur maison pour en améliorer l'efficacité énergétique étaient satisfaites et que 76 % d'entre elles avaient réalisé des économies...

**Branden Leslie:** Vous voyez la difficulté. Ma satisfaction personnelle et ces deux séries de chiffres sont deux choses très différentes.

**Jana Elbrecht:** Je comprends. Vous avez évoqué le cas où une personne, du fait qu'elle économise davantage, pourrait consommer plus d'énergie. Je dirais que c'est un résultat positif.

Si vous réglez votre thermostat à une température plus basse en hiver parce que vous devez choisir entre faire l'épicerie ou payer vos factures de chauffage, et que votre chauffage devient désormais plus abordable, vous pouvez monter votre thermostat à une température confortable. Vous économiserez peut-être moins sur votre facture d'énergie, mais je dirais que c'est tout de même une conséquence positive pour le propriétaire ou le locataire.

● (1710)

**Branden Leslie:** D'accord.

Dans un article récent, vous avez dit que la thermopompe pouvait fonctionner en parallèle d'une fournaise au gaz existante lorsque cette configuration constituait l'option la plus abordable et la plus fiable. Seriez-vous favorable à des règles fédérales d'admissibilité autorisant clairement le propriétaire à conserver sa fournaise au gaz?

**Jana Elbrecht:** Oui, nous recommandons que la subvention pour les thermopompes soit accessible aux ménages qui souhaitent opter pour une installation hybride. Cela s'explique notamment par le fait que nous estimons qu'il existe un potentiel considérable dans l'installation de thermopompes comme système de climatisation.

**Branden Leslie:** Connaissez-vous les difficultés liées à l'assurance dans le cadre d'un démontage complet et d'un remplacement par une thermopompe dans une région au climat plus tempéré que celui de ma région d'origine? Les compagnies d'assurance exigent-elles le maintien d'une source de chauffage d'appoint pendant la période de transition?

**La présidente:** Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

**Jana Elbrecht:** Je n'ai pas connaissance de telles exigences de la part des assureurs.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Leslie.

Monsieur Watchorn, la parole est à vous pour six minutes.

[*Français*]

**Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à M. Moreau.

Vous avez parlé d'un programme de type PACE. J'imagine que vous savez pertinemment que le gouvernement du Québec ne permet pas aux municipalités d'utiliser un modèle de type PACE, même s'il a une efficacité extrême dans d'autres provinces. Au-delà de ça, le maire de Prévost, qui est un citoyen de ma circonscription, a écrit une lettre qui a été publiée dans *La Presse* et cosignée par 33 maires qui disent que le gouvernement du Québec devrait changer les modalités qui s'appliquent aux municipalités pour permettre ce programme.

Quels seraient les avantages pour les municipalités de le faire? Comment le gouvernement du Québec devrait-il changer sa réglementation pour permettre aux municipalités de le faire?

**Vincent Moreau:** Je ne connais pas les particularités réglementaires, mais, ce que je sais, c'est qu'il y a un besoin d'harmoniser les règlements au Québec pour permettre la mise en échelle du mécanisme PACE.

Il y a eu un précurseur du modèle PACE, qui s'appelait le Financement innovateur pour des municipalités efficaces, ou FIME, au Québec. Plessisville, notamment, avait mis ça en place. Donc, on sait très bien que ça fonctionne.

Maintenant, pour permettre aux municipalités de prêter des fonds, il faut qu'il y ait un changement réglementaire, pour pouvoir faire une mise en échelle. Là-dessus, je suis d'accord.

Il y a un autre obstacle à la mise en place du modèle PACE. Une fois que les municipalités auront accordé les subventions ou les enveloppes pour la mise en place du modèle PACE, il y aura très peu d'investisseurs privés en arrière pour appuyer ou tout simplement continuer les programmes de type PACE. Il faut savoir qu'on est limité en matière de subventions. C'est efficace tant qu'on a les subventions, mais, par la suite, comment fait-on la démonstration de l'efficacité du modèle économique pour attirer des investisseurs privés? Comment fait-on pour accepter qu'un investisseur privé puisse investir ou prêter des fonds à la municipalité? Comment fait-on une mise en commun des capitaux qui permet à la municipalité de prêter des fonds par l'entremise de l'impôt foncier pour faire la rénovation énergétique des résidences?

**Tim Watchorn:** Je vous donne l'exemple du programme qui est mis en place par les municipalités pour le remplacement des fosses septiques. On n'a pas besoin de capital privé. Elles peuvent faire des règlements d'emprunt, faire elles-mêmes une banque et permettre aux propriétaires qui n'ont pas beaucoup d'argent de faire des rénovations vraiment économiques pour eux. À long terme, ça profite aux propriétaires, qui auront le confort l'été et des économies de coûts l'hiver.

Pensez-vous que c'est quelque chose qui pourrait être exploité?

**Vincent Moreau:** En fait, on fait un parallèle ou un copier-coller du programme.

La seule chose sur laquelle j'insisterais, c'est l'accompagnement. Je pense que le meilleur exemple est Écohabitation, qui a fait campagne pour le modèle JeRénovÉco. L'organisme fait aussi autre chose, mais il accompagne notamment les propriétaires de résidence du début à la fin. Il leur donne justement confiance et les sécurise en ce qui concerne les meilleurs choix technologiques ou les rénovations les plus efficaces à faire. Par la suite, ça accélère pour le propriétaire le déploiement d'un programme de type PACE ou d'un financement comme celui lié aux installations septiques.

**Tim Watchorn:** Merci pour la réponse.

[*Traduction*]

Ma prochaine question s'adressera à M. Thornell.

Vous avez évoqué un modèle de « banque verte ». J'aimerais que vous vous étendiez un peu sur ce sujet. Comment cela s'articulerait-il avec les autres programmes déjà proposés par les gouvernements fédéral et provincial?

**Aaron Thornell:** Je ne suis pas un expert en la matière, mais je crois que d'autres organismes ont mené des recherches approfondies — Efficacité Canada, pour n'en citer qu'un.

Fondamentalement, je pense que cela fonctionnerait ainsi: une injection ponctuelle de fonds publics permettrait de définir un niveau de base. Ensuite, différents acteurs seraient autorisés à accéder à ces fonds à leurs propres fins, qu'il s'agisse du financement d'entrepreneurs, du financement de mesures d'efficacité énergétique à l'échelle locale ou de fonds provenant du programme d'évaluation foncière de l'énergie propre à l'échelle municipale.

Un modèle comparable, je suppose, à certains égards, serait ce que le gouvernement fédéral a mis en place avec la Banque de l'infrastructure du Canada, bien qu'à une plus grande échelle. Le volet « rénovations énergétiques de bâtiments » de ce programme cible les rénovations à grande échelle d'immeubles commerciaux et institutionnels, mais la transposition de ce modèle à l'échelle des propriétaires ou des résidences unifamiliales et des immeubles résidentiels à logements multiples offrirait des modèles et des conditions de financement plus souples et permettrait de relever ces différents défis, très hétérogènes, que l'on observe d'une province à l'autre, voire d'une administration à l'autre. Je pense qu'il y a là un grand potentiel.

Une fois encore, on trouve des modèles aux États-Unis. Je pense notamment au programme « Michigan Saves », qui connaît un grand succès depuis de nombreuses années. De même, je crois savoir que l'Australie a créé un fonds similaire. Je pense qu'il existe de bons modèles à étudier et à comparer.

● (1715)

**Tim Watchorn:** Merci.

Madame Elbrecht, j'aimerais connaître votre avis à ce sujet. Quel serait le meilleur modèle pour encourager les gens à rénover leur maison afin qu'ils puissent bénéficier d'économies financières et d'un gain de confort?

**Jana Elbrecht:** Je suis tout à fait d'accord avec la recommandation concernant la « banque verte ». Il s'agit d'un modèle dans lequel le gouvernement fédéral fournit des capitaux à faible coût et assume la responsabilité de la première perte, mais le financement est assuré par des organismes plus proches du propriétaire. Il peut s'agir d'une municipalité, d'un service public offrant l'énergie comme service, d'un financement intégré à la facture ou encore d'entreprises de technologie financière prêtes à collaborer avec des entrepreneurs.

Évidemment, nous ne souhaitons pas qu'un entrepreneur devienne une banque, mais si une entreprise de technologie financière peut collaborer avec un entrepreneur, ce dernier peut alors s'adresser à un propriétaire et lui dire: « Si vous optez pour la thermopompe, nous pouvons vous proposer un modèle où vous payez *x* dollars par mois. » Pour un propriétaire, il ne sera peut-être pas évident que cette offre repose sur des fonds fédéraux. Il vous faudra peut-être renoncer à une partie du mérite.

C'est un moyen de proposer ces solutions sous différentes formes, adaptées aux besoins de chaque ménage. Il se peut que votre fournaise tombe en panne et que vous ayez besoin d'un remplacement d'urgence, ou que vous souhaitiez participer à un programme municipal ou proposé par un service public.

**Tim Watchorn:** Merci beaucoup.

Merci, madame la présidente.

**La présidente:** Merci, monsieur Watchorn.

[*Français*]

Monsieur Bonin, la parole est à vous pour six minutes.

**Patrick Bonin:** Merci, madame la présidente.

Monsieur Moreau, j'aimerais savoir une chose. Vous avez mentionné le secteur privé quand il était question du programme de type PACE, mais je ne suis pas certain de comprendre pourquoi on aurait besoin du privé pour le programme de type PACE.

**Vincent Moreau:** Comme M. Watchorn l'a mentionné, les municipalités fonctionnent selon des capacités d'emprunt, mais elles ont une limite de capacité d'emprunt. Donc, une fois qu'une municipalité a dépassé cette limite de capacité d'emprunt, où est-ce qu'elle va chercher l'argent? Est-ce qu'on arrête le programme de type PACE qui fonctionne?

Ce qu'on voit présentement, c'est que c'est très populaire, les gens y adhèrent, les programmes de type PACE sont appliqués, mais les enveloppes se vident très vite et on dépend des subventions, qui passent souvent par le Fonds municipal vert, donc par la Fédération canadienne des municipalités, ou par d'autres bailleurs de fonds publics.

Maintenant, comment peut-on intéresser les investisseurs privés par l'entremise d'un véhicule financier qui pourrait leur apporter un certain rendement et leur permettre de prêter à plus grand volume les montants qu'il faut pour accélérer la décarbonation des résidences?

**Patrick Bonin:** Continuons à parler du modèle PACE.

Pourquoi le Québec ne le met-il pas en œuvre? L'APCHQ nous a parlé de projets pilotes qu'il y avait au Québec. Cependant, est-ce qu'on sait pourquoi il n'y en a pas au Québec?

**Vincent Moreau:** C'est en raison d'une limite réglementaire, présentement. Je ne pourrais pas aller dans le détail de la limite réglementaire, mais c'est une question d'interprétation. Ça dépend de la manière dont un type de rénovation est considéré. Est-ce que ça peut être imbriqué dans un programme de nature PACE? Est-ce que c'est considéré comme une rénovation énergétique ou une rénovation d'habitation? Donc, c'est purement une question d'interprétation réglementaire. Ça dépend de la manière dont on l'applique, en fait. Il faut qu'il y ait une modification de la loi, au Québec, pour permettre aux municipalités de mettre en échelle des programmes de type PACE et d'y inclure des rénovations.

**Patrick Bonin:** N'avez-vous jamais entendu de justification digne de ce nom?

**Vincent Moreau:** Je pense que je pourrais vous orienter vers une personne qui travaille plus sur le dossier, à savoir Mathieu Gillet d'Écohabitation. Il pourrait vous en parler un petit peu plus.

**Patrick Bonin:** Ce serait un plaisir. Je vous invite aussi à soumettre par écrit ces informations. C'est toujours intéressant pour nous.

On a vu qu'un programme de thermopompes a été mis en place, récemment, par le gouvernement fédéral. Au Québec, il y a aussi des subventions par l'entremise d'Hydro-Québec. Ça concerne effectivement les thermopompes, entre autres, mais aussi des accumulateurs de chaleur, qui sont subventionnés à hauteur de plusieurs milliers de dollars, quand même. Il n'y a pas ça au fédéral.

Est-ce que vous pensez que des initiatives comme le financement d'accumulateurs de chaleur sont intéressantes?

**Vincent Moreau:** En fait, on va se dire quelque chose: pour ce qui est du programme multirésidentiel, présentement, quand un propriétaire de multiplex fait une demande chez nous, nous sommes agnostiques sur le plan de la technologie. Nous allons regarder l'ensemble des technologies disponibles pour améliorer l'efficacité énergétique et le rendement et pour faire sortir les hydrocarbures de la bâtisse. La technologie des accumulateurs de chaleur en fait partie. Donc, je dirais qu'il faut être agnostique sur le plan de la technologie.

De plus, je vous dirais que, même sur le plan des subventions que nous donnons, c'est très ciblé sur la technologie, mais nous pourrions plutôt cibler une performance énergétique ou un objectif, une cible énergétique, par l'entremise des programmes de subventions.

Cela dit, c'est une bonne option à avoir. Ça dépend de l'application et de l'usage de la technologie en question. Là, ce sont plus des détails techniques, mais c'est du cas par cas.

● (1720)

**Patrick Bonin:** D'accord.

Vous avez mentionné qu'il faut sortir les énergies fossiles de la bâtisse. Est-ce que vous avez une position selon laquelle il faut sortir rapidement ou progressivement des énergies fossiles, si on est sérieux quant à la réduction des émissions, entre autres en matière de bâtiments?

**Vincent Moreau:** En fait, oui. Le programme MultiRés a été conçu, au départ, pour retirer le mazout et le gaz naturel des bâtisses. L'objectif, c'est justement de faire un retrait progressif. On s'est même entendu, à la COP29, comme c'est d'ailleurs inscrit dans les textes, pour dire qu'il faut opérer une élimination progressive de l'industrie fossile si on veut atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre. De plus, tous les programmes que nous mettons en place visent à accélérer la décarbonation. Donc, c'est relié à la sortie des combustibles fossiles.

**Patrick Bonin:** Il y a souvent des défis de gestion de la pointe dans le domaine de l'énergie. Il y a un programme qui existe au Québec, ou du moins une initiative, que l'on qualifie de biénergie. Ce qui m'intéresse en particulier, c'est la biénergie quand on a déjà des centrales au gaz, par exemple, ou du chauffage au gaz dans un bâtiment. Les programmes de biénergie permettent, dans le cas d'installations existantes, d'ajouter des thermopompes, par exemple, et de réduire de plus de 70 % la consommation de gaz.

Pensez-vous que, pour tout système de chauffage au gaz qui existe actuellement et qui n'est pas rendu à la fin de sa vie utile, on devrait déployer rapidement des thermopompes ou d'autres mesures permettant de réduire de près de 70 %, du jour au lendemain, cette demande de gaz?

**Vincent Moreau:** En fait, toute technologie qui permet de réduire notre consommation d'hydrocarbures ou de combustibles fossiles est une bonne stratégie. Donc, l'approche de la biénergie, dans certains cas — ce n'est pas dans tous les cas —, est très pertinente pour réduire, comme vous l'avez dit, de plus de 70 % la consommation de gaz naturel, tout en gardant, à long terme, l'électrification. Autrement dit, on le fait quand la chaudière est à changer, on introduit la biénergie, mais on s'assure qu'on a déjà l'installation électrique pour passer, par la suite, à l'électrification complète du bâtiment. Souvent, c'est un pas qu'on peut faire rapidement pour réduire maintenant la demande, réduire l'empreinte carbone et, en même temps, augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment.

**Patrick Bonin:** Je suis un petit peu surpris de vous entendre dire que, si la chaudière est en fin de vie, on la change, parce qu'il y a plusieurs instances qui disent qu'on ne devrait plus ajouter de nouvelles chaudières. Le gouvernement du Québec s'en va dans cette direction. On parle donc d'une chaudière actuelle qui a encore une durée de vie. Je veux juste clarifier ce que vous me dites. Si elle est en fin de vie, on devrait idéalement passer à l'électrification.

**La présidente:** Veuillez donner une courte réponse.

**Vincent Moreau:** En effet, on doit toujours favoriser l'électrification avant tout.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[*Traduction*]

Monsieur Reynolds, à vous la parole pour cinq minutes.

**Colin Reynolds (Elmwood—Transcona, PCC):** Merci, madame la présidente.

Merci à nos témoins d'être venus.

Madame Elbrecht, concernant les subventions du Programme canadien pour des maisons abordables plus vertes, avant que les fonds ne soient approuvés, procède-t-on généralement à des bilans énergétiques des maisons, portant notamment sur l'isolation, l'enveloppe extérieure, les fenêtres et tous ces éléments-là? Ces bilans sont-ils réalisés avant l'approbation des fonds?

**Jana Elbrecht:** La mise en œuvre du programme varie légèrement d'une province à l'autre où il est en vigueur. Cela dépend du partenaire chargé de sa mise en œuvre avec lequel le gouvernement fédéral collabore.

Règle générale, on procède à une évaluation sur place afin de déterminer quelles améliorations seraient les plus bénéfiques pour le ménage et quelles mesures permettraient de réduire au maximum les factures d'énergie. Cela comprend généralement un bilan énergétique.

**Colin Reynolds:** C'est d'ailleurs ce qui se passe au Manitoba. Avant de vous accorder le moindre financement, Manitoba Hydro procède à un bilan énergétique complet.

Quelques témoins ont évoqué l'installation de fenêtres ou de thermopompes, ainsi que l'efficacité énergétique d'une maison. Vous pouvez faire installer de nouvelles fenêtres et portes, mais les murs extérieurs des maisons d'avant 1980 environ sont en 2x4 et leur isolation ne dépasse pas R-14. Vous pourriez installer une thermopompe, mais elle n'offrira pas le meilleur rendement possible.

Connaissez-vous le coût moyen de l'installation d'une thermopompe pour, disons, une maison de 110 mètres carrés? Je suis conscient que les prix varient considérablement.

● (1725)

**Jana Elbrecht:** Je n'ai pas les chiffres sous les yeux — je pourrais vous envoyer ceux dont je dispose —, mais cela dépend vraiment de la puissance de la thermopompe, de la taille de la maison et de la charge thermique, qui, comme vous le dites, dépend de l'isolation et de l'étanchéité à l'air, ainsi que des températures extérieures. On parle en réalité d'un montant compris entre 5 000 et 15 000 $.

**Colin Reynolds:** Connaissez-vous le coût de la modernisation d'une simple fournaise? Si vous deviez remplacer une fournaise au gaz, en connaissez-vous le coût?

**Jana Elbrecht:** Encore une fois, vous parlez de charges de chauffage différentes, de tailles différentes et de marchés différents, mais le montant se situe probablement plutôt entre 7 000 et 8 000 $.

Je vous conseille de contacter une entreprise locale spécialisée en chauffage, ventilation et climatisation si vous souhaitez obtenir une réponse plus précise.

**Colin Reynolds:** Ma question suivante s'adresse à M. Thornell.

Dans votre programme, quels types de travaux de rénovation seraient admissibles?

**Aaron Thornell:** Vous parlez du programme de la Ville d'Ottawa que j'ai mentionné? Je n'y travaille plus.

**Colin Reynolds:** Oui.

**Aaron Thornell:** Ce programme était assez complet. Il portait essentiellement sur tous les aspects, y compris l'enveloppe d'un immeuble et les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation. Il comprenait également certaines mesures d'adaptation au changement climatique.

Il convient de noter — c'est un autre point que des témoins précédents ont évoqué — qu'il couvrait également le coût de la mise à niveau de l'entrée électrique, si nécessaire. On pouvait financer ces travaux sur 20 ans, ce qui a grandement contribué à alléger le coût initial dont il a été question.

C'était assez complet. Il y avait également des mesures d'économie d'eau, des systèmes de stockage d'énergie domestique et des bornes pour véhicules électriques. C'était pas mal tout le bataclan.

**Colin Reynolds:** Travaillez-vous principalement avec des clients professionnels ou des particuliers?

**Aaron Thornell:** Ce programme mis en place avec la Ville d'Ottawa — je n'y travaille plus — s'adressait exclusivement aux propriétaires de maisons unifamiliales.

**Colin Reynolds:** Y a-t-il eu des projets particuliers considérés comme prioritaires et devant, par exemple, bénéficier d'un financement à hauteur de 80 %, par opposition à un projet de rénovation donné ne devant bénéficier que de 20 % de financement?

**Aaron Thornell:** Le montant du financement mis à la disposition du propriétaire dépendait de l'évaluation foncière, car il s'agit de l'information à laquelle la Ville peut accéder facilement, simplement et rapidement. Un calcul était effectué sur cette base. Une réserve était prévue pour les résidents à faible revenu, qui pouvaient bénéficier d'un ensemble différent de mesures d'accompagnement. Nous avons également mis à leur disposition des capitaux d'emprunt à 0 %.

Ce montant variait en fonction de l'évaluation foncière, qui déterminait le montant pouvant être obtenu, mais il était possible de couvrir jusqu'à 100 % des coûts.

**Colin Reynolds:** C'est plutôt bien.

Il me reste une demi-minute.

Monsieur Moreau, vous évoquiez la libération de kilowattheures sur le réseau. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Vous en avez parlé dans votre déclaration liminaire.

**Vincent Moreau:** Je suis désolé. Je n'ai pas compris. Pourriez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

**Colin Reynolds:** Dans votre déclaration liminaire, vous avez mentionné que l'un de vos objectifs était de libérer des kilowattheures sur le réseau. Je souhaitais simplement vous donner l'occasion d'approfondir un peu ce point.

Que feriez-vous pour libérer davantage de kilowattheures sur le réseau?

[*Français*]

**Vincent Moreau:** Si j'ai parlé de libérer des kilowattheures, c'est parce qu'on parle d'accélérer l'électrification, qu'il s'agisse de la mobilité, des bâtiments, des procédés ou du secteur industriel. Or, pour ce faire, il faut améliorer l'efficacité énergétique et libérer des électrons.

On parle d'un réseau qui est parfois surchargé. Pour la grande région de Montréal seulement, le réseau de distribution fonctionne à plein rendement. Comment peut-on faire, donc, pour électrifier certains bâtiments ou électrifier la mobilité? Il faut libérer des électrons, et ça passe par l'efficacité énergétique.

Quand on parle de libérer des électrons et de libérer des kilowattheures, c'est donc pour l'économie de demain, qui doit être complètement électrifiée.

**La présidente:** Merci, monsieur Moreau.

[*Traduction*]

Merci, monsieur Reynolds.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Fanjoy pour cinq minutes.

**Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins.

Je voudrais revenir sur un point important que M. Leslie a soulevé tout à l'heure. Les rénovations écoénergétiques d'une maison font augmenter sa valeur foncière. Après des rénovations, un bien immobilier a plus de valeur qu'auparavant. Quand nous parlons d'investissements de 5 000 ou 10 000 $…

● (1730)

**Branden Leslie:** C'était bien plus que cela.

**Bruce Fanjoy:** Excusez-moi, monsieur Leslie. J'ai la parole.

Ces investissements sont récupérés lors de la vente du bien immobilier. En attendant, les propriétaires bénéficient de coûts d'exploitation nettement réduits.

J'aimerais commencer par vous, monsieur Thornell. Vous avez travaillé pour la Ville à des programmes de rénovations écoénergétiques résidentielles. Vous travaillez désormais pour le Fonds d'action climatique d'Ottawa. Je suis curieux: d'après votre expérience de la mise en œuvre et de la gestion de ces programmes, quels changements dans les politiques fédérales permettraient aux municipalités de proposer plus rapidement des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique à un plus grand nombre de Canadiens?

**Aaron Thornell:** Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, la coordination entre le gouvernement fédéral, les services publics, les provinces et, en fin de compte, les municipalités — qui sont généralement les plus proches des habitants eux-mêmes — pourrait permettre une mise en œuvre beaucoup plus harmonieuse des programmes et garantir leur cohérence. Je pense que les municipalités disposent d'outils. Vous avez évoqué ici, en Ontario, les taxes d'améliorations locales et le programme d'évaluation foncière de l'énergie propre, qui permettent à la municipalité de jouer le rôle de bailleur de fonds, le cas échéant, pour ce type de rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique et de les garantir au moyen du régime des impôts fonciers.

Comme mes deux collègues l'ont souligné, ce modèle offre une grande stabilité et permet une prévention ou une protection importante contre les risques. Je pense que tirer parti de ces possibilités de coordination serait la priorité absolue.

Par ailleurs, il s'agirait simplement de s'éloigner autant que possible, peut-être, des hauts et des bas cycliques et de donner aux municipalités, aux services publics et aux provinces les outils nécessaires pour mettre en place des modèles de financement mixte plus structurés, afin de pérenniser ce type de programmes de rénovation à long terme.

**Bruce Fanjoy:** D'accord. Merci.

[*Français*]

Monsieur Moreau, vous avez parlé du programme MultiRés, qui offre du financement intégral pour des rénovations écoénergétiques adaptées aux besoins des immeubles.

Comment ce modèle de financement a-t-il permis de surmonter les obstacles financiers qui empêchent les propriétaires d'immeubles d'entreprendre des travaux d'amélioration en matière d'efficacité énergétique?

**Vincent Moreau:** Merci pour la question.

Le fait le plus intéressant du programme MultiRés, c'est que les coûts sont pris en charge à 100 % par les investisseurs. Après avoir choisi un plan financier et un modèle de rentabilité ou d'amortissement en fonction des différentes rénovations énergétiques qu'il veut faire ou des taux d'efficacité énergétique qu'il veut atteindre, le propriétaire choisit un plan ou un modèle d'investissement et de rénovation.

Le fait de ne pas avoir à donner une mise de fonds dès le départ est un grand incitatif. Ça enlève beaucoup de lourdeur. Quand il est question d'édifices multirésidentiels, donc de 6 à 15 logements, ce n'est pas tout le monde qui a les liquidités nécessaires pour amorcer des rénovations. MultiRés est un programme qui permet d'absorber 100 % des coûts de rénovation et d'inclure le propriétaire dans un programme de remboursement sur une période déterminée.

**Bruce Fanjoy:** Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Madame Elbrecht, de quelle manière les investissements dans l'électrification résidentielle peuvent-ils contribuer à renforcer la sécurité énergétique du Canada, tout en réduisant les dépenses des ménages et en favorisant le développement d'une industrie nationale respectueuse de l'environnement ainsi que la création d'emplois?

**Jana Elbrecht:** Le mazout est l'exemple le plus évident à l'heure actuelle. Je ne pense pas que les personnes qui planifient leur budget familial pour l'hiver devraient avoir à lire les pages consacrées à l'actualité internationale pour savoir ce qu'il va advenir des prix de l'énergie. Historiquement, le prix de l'électricité a été relativement stable dans toutes les provinces, alors que les prix du pétrole et du gaz naturel ont connu une volatilité incroyable. La prévisibilité est synonyme de sécurité lorsque vous planifiez votre budget familial.

De plus, lorsque nous parlons de doubler le réseau, nous parlons également d'électrification intelligente, c'est-à-dire de construire le réseau de demain. Ces technologies présentes dans les foyers — qu'il s'agisse de chauffe-eau électriques, de thermopompes équipées de thermostats intelligents, de panneaux solaires ou de batteries domestiques — peuvent être mises à profit pour stocker de l'énergie ou décaler les pics de consommation. Il s'agit en partie d'un magnifique scénario d'avenir, et en partie d'une réalité déjà en cours grâce au programme « Avantages en périodes de pointe » et à des initiatives similaires au Québec et en Colombie-Britannique.

**La présidente:** Merci, monsieur Fanjoy.

[*Français*]

Monsieur Bonin, c'est à vous pour deux minutes et demie.

● (1735)

**Patrick Bonin:** Merci, madame la présidente.

Monsieur Moreau, nous avons déjà entendu un témoignage comme quoi certaines personnes adhéraient à des programmes financés par des fonds publics même si elles avaient déjà l'intention de faire des rénovations ou des améliorations en vue de faire des économies d'énergie. Évidemment, j'imagine que ça représente moins de gains environnementaux.

Est-ce que c'est un problème ou pas?

**Vincent Moreau:** Je ne suis malheureusement pas au courant de ce problème. Vous m'informez de la situation. Je ne pourrais donc pas vous répondre. Je suis désolé.

**Patrick Bonin:** Merci de votre franchise.

Le gouvernement actuel fait beaucoup d'investissements dans les énergies fossiles, on ne se le cachera pas. Est-ce que vous pensez que le gouvernement devrait investir l'équivalent dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'économie d'énergie?

**Vincent Moreau:** Est-ce que vous me demandez si on devrait investir dans les énergies renouvelables et les solutions d'efficacité énergétique?

**Patrick Bonin:** Il y a actuellement une proposition de pipeline de 43 milliards de dollars qui sera payé essentiellement par l'argent public. Est-ce que cet argent devrait plutôt être investi dans l'efficacité énergétique, l'économie d'énergie et les énergies renouvelables?

**Vincent Moreau:** Il est clair que la trajectoire que nous devons emprunter présentement si nous voulons atteindre nos cibles de réduction de gaz à effet de serre doit être dirigée vers des technologies et des énergies renouvelables. Si on est sérieux quant à l'atteinte des cibles, il faut songer à tout ce qui est dépensé en exploitation des hydrocarbures présentement. Je comprends que des fois, quand il est question de transition, on peut privilégier certains choix sur le plan économique. Par contre, ça veut dire qu'il va falloir redoubler d'efforts pour pouvoir atteindre les cibles par la suite. Si on veut s'en aller dans une direction qui permet d'atteindre les cibles, il faut absolument doubler, ou même quadrupler les efforts d'investissement dans les énergies renouvelables ou dans les technologies d'efficacité énergétique.

**Patrick Bonin:** Je reviens sur le programme de la LC3, dont j'ai entendu parler. Est-ce que ce qui a été démarré par ce programme pourrait être bonifié, justement pour investir davantage dans des solutions pratiques, sur le terrain, pour réduire les gaz à effet de serre?

**Vincent Moreau:** En fait, nous avons soumis une demande en vue du budget fédéral, cet automne, justement pour étendre l'action de la LC3. La capacité de la LC3 de mobiliser le capital privé dans les solutions de décarbonation a été prouvée. Nous le voyons, ça a un effet, et nous avons des données qui démontrent l'effet sur le terrain.

Cependant, il y a d'autres grandes municipalités qui n'ont pas accès à ce genre de structure de financement. Nous nous sommes donc demandé pourquoi nous n'étendrions pas notre modèle. Nous proposons donc d'ajouter trois autres centres LC3 au centre du Canada, en plus d'ajouter des grandes régions urbaines comme Gatineau, Québec, Victoria et Saskatoon au réseau, pour permettre la mobilisation du capital privé en vue d'accélérer la décarbonation et l'efficacité énergétique partout au Canada.

La LC3 est donc un modèle qui ne coûte pas cher, qui est protégé à perpétuité, qui permet de diminuer les risques pour les investisseurs privés et de créer des véhicules financiers structurants qui permettraient justement d'accélérer les solutions climatiques sur le terrain.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[*Traduction*]

Monsieur Leslie, c'est votre tour pour cinq minutes.

**Branden Leslie:** Merci, madame la présidente.

Je souhaiterais présenter la motion suivante, dont j'ai donné préavis. Je propose:

> Que, étant donné que l'article 9 de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité exige que le ministre de l'Environnement et du Changement climatique prépare un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et que l'alinéa 10(1)b) exige que ce plan décrive les principales mesures de réduction des émissions que le gouvernement du Canada entend prendre pour atteindre sa cible en la matière;
>
> étant donné que le gouvernement du Canada a modifié un certain nombre de mesures décrites dans l'actuel Plan de réduction des émissions pour 2030;
>
> le Comité recommande que le gouvernement du Canada:
>
> 1. lance sans délai le processus de mise à jour du Plan de réduction des émissions pour 2030, afin qu'il reflète fidèlement les mesures que le gouvernement du Canada entend actuellement mettre en œuvre;
>
> 2. prenne toutes les mesures raisonnables nécessaires pour éviter que des fonds publics soient inutilement dépensés dans le cadre de procédures judiciaires portant sur des questions en litige liées à l'actuel Plan de réduction des émissions pour 2030;
>
> 3. que le Comité présente cette recommandation à la Chambre.

Madame la présidente, certains Canadiens ont peut-être entendu la nouvelle, mais il se peut que certains d'entre vous, autour de cette table, n'en aient pas eu connaissance. Les contribuables paient actuellement la note pour que le gouvernement défende un plan de réduction des émissions dont sont désormais absentes plusieurs des mesures sur lesquelles il s'appuyait à l'origine. Étant donné que nous parlons ici de la rénovation énergétique des logements, qui, je le sais, fait partie du plan actuel de réduction des émissions, et compte tenu des nouvelles dépenses, je pense que c'est l'occasion pour le gouvernement de mener une réflexion sur la politique actuelle concernant son plan de réduction des émissions et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité. Au lieu de cela, le gouvernement dépense actuellement de l'argent pour tenter de faire rejeter une action en justice intentée par trois jeunes étudiants. Heureusement, la Cour fédérale a rejeté cette tentative. Le litige est toujours en cours. Je ne sais pas vraiment si le gouvernement estime que c'est une manière judicieuse de dépenser l'argent des contribuables.

Au lieu de payer des juristes de l'État pour qu'ils débattent de la légalité d'un plan obsolète, je pense qu'il est temps de demander simplement au gouvernement de mettre ce plan à jour, d'expliquer aux Canadiens ce qu'il compte réellement faire et de cesser de gaspiller l'argent des contribuables.

Merci, madame la présidente.

● (1740)

**La présidente:** Monsieur Leslie, nous allons suspendre brièvement la séance pour étudier la motion.

Merci à nos témoins. Il est 17 h 40; nous vous libérons. Nous ne vous obligerons pas à rester pour cette discussion dans l'espoir d'entendre quelques minutes supplémentaires de témoignage.

Merci beaucoup de nous avoir consacré un peu de votre temps aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

● (1740)

(Pause)

● (1745)

**La présidente:** Merci.

Je donne la parole à M. Grant.

**Wade Grant:** Merci.

Nous nous sommes consultés.

M. Leslie, je vous porte un immense respect, comme vous le savez. Comme vous l'avez mentionné, l'affaire judiciaire est en cours; cette question est devant le tribunal et un comité permanent du Parlement ne devrait ni intervenir ni se prononcer à ce sujet, ce qui serait donc inapproprié.

La toute première étude menée par ce comité au cours de la présente législature a porté sur le plan de réduction des émissions, que les conservateurs réclamaient avec insistance. Une réponse du gouvernement a été demandée et a été déposée dès le premier jour de la reprise des travaux de la Chambre. Les députés intéressés sont invités à prendre connaissance de cette réponse.

Sur ce, nous proposons l'ajournement du débat sur cette motion.

(La motion est adoptée)

**La présidente:** Le débat est ajourné.

Il est 17 h 49; nous allons mettre fin à cette réunion.

Merci beaucoup.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

## PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

## SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca